

315
LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Mai 1739.

A R T I C L E I.

Contenant quelques nouvelles de Litterature.

LE celebre Pere Dom Bernard de Montfaucon, Benedictin, vient de publier à Paris chez le Sr. Briasson un Ouvrage qui fait voir que dans un âge avancé il est en état de soutenir des travaux capables de décourager les Ecrivains les plus laborieux & les plus robustes. Ce sont deux Volumes in folio fort épais dont voici le titre: *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova: ubi, qua innumeris penè Manuscriptorum Bibliothecis continentur, ad quodvis Litteraturæ genus spectantia & notatu digna describuntur & indicantur*, c'est à dire, *Nouvelle Bibliothèque des Bibliothèques de Manuscrits, où tout ce que renferme une infinité de Bibliothèques de Manuscrits, sur tous les genres de Litterature & de curiosité se trouve décrit & indiqué.* Voici en peu de mots ce qui a donné occasion à la naissance de cet ouvrage. Dom Montfaucon, en visitant les Bibliothèques de Rome & d'Italie, dressa des Catalogues de Manuscrits.

crits. Revenu à Paris, il engagea plusieurs de ses Confreres & de ses amis à former de pareils Catalogues des Manuscrits de France; & ses soins furent si heureux, qu'il lui en vint une infinité, tirés des Eglises, des Monasteres & des Cabinets des Sçavans. Mais ce qui mit le comble aux richesses de l'insatiable Collecteur, fut le Catalogue original de la Bibliotheque Laurentienne; c'est-à-dire, de Laurent de Medicis, que Cosme III. Grand Duc de Toscane, lui fit la grace de lui envoyer; Catalogue plus exact que celui qui avoit été imprimé, Dom le Maître, Benedictin, se chargea de transcrire tous ces Catalogues, & d'y joindre une Table; Ouvrage qu'il acheva en 1720.

Ce Recueil ainsi digéré, fut d'un grand secours à Dom Montfaucon & à d'autres Sçavans, qui s'appliquent à épurer le Texte des Auteurs. Ils y voyoient tout d'un coup combien il y a de Manuscrits du même Ecrivain, Grec ou Latin dans près de cent Bibliotheques & Cabinets, ou d'Italie, ou de France; & cela en tout genre de Sciences, sur la Discipline, l'Histoire de chaque siècle, & de toutes les Nations; il y a même un grand nombre de Manuscrits en Langue Italiene & Espagnole. Ces Sçavans le presserent d'imprimer cet Ouvrage.

Le Docte Compilateur, après avoir achevé ses monumens de la Monarchie Françoisé, s'appliqua entierement à sa Bibliotheque des Manuscrits. Il tira des Catalogues imprimés, les titres des Manuscrits les plus curieux & les plus importans, laissant ceux qui sont communs, ou qui n'interessent point la curiosité des gens de Lettres, comme les Livres d'Office de l'Eglise Grecque, & les Commentateurs d'Aristote & des Décretales.

Enfin, il se mit en état de faire connoître les richesses de la Bibliotheque du Roi de France, la
plus

plus considerable qu'il y ait jamais eu, par le nombre & par l'excellence des Manuscrits. Francois I. le Pere des Lettres, l'avoit le premier enrichie de Manuscrits Grecs & Latins; & à son exemple les Rois ses Successeurs en augmentèrent le nombre; mais sous le regne de Louis le Grand, les accroissemens de cette Bibliotheque furent si considerables, qu'elle le disputoit aux plus celebres, pour le prix & pour le nombre. Mais les richesses n'ont jamais été aussi considerablement augmentées que sous le regne de Louis XV. par les soins de Mr. le Cardinal de Fleury. En moins de trois ans il est entré dans cette Bibliotheque plus de dix mille Manuscrits, apportés en partie d'Orient, par des Scavans que le Roi y avoit envoyés, & les autres qu'il a achetés, appartenoint à Mr. Colbert & à l'Église de S. Martial de Limoges. Ce nombre seul pourroit former une Bibliotheque comparable aux meilleures Bibliotheques de l'Europe, même quant à l'excellence des Manuscrits. " Il ya dans la Bibliotheque Royale, ajoute Dom Montfaucon, trente mille Manuscrits, dont il y en a quatre mille Grecs. Il n'y a jamais eu de Bibliotheque aussi nombreuse, pas même celle de Ptolomée, ce qu'il me seroit aisé de prouver, si j'en avois le tems; je ne fais que dire la simple verité. „ Comme depuis cinquante ans il alloit souvent à la Bibliotheque du Roi, & à celle de Mr. Colbert, & qu'il avoit fait des extraits des Manuscrits, il n'a pas eu beaucoup de peine à en former le Catalogue; les Gardes de la Bibliotheque du Roi lui ont prêté celui qu'ils perfectionnent depuis long-tems, & il en a tiré ce qu'il y a de plus curieux, & même des notes sur quelques Manuscrits. Il avoue que plusieurs de ces Catalogues n'ont pas été dressés par des mains habiles; il a tâché de corriger tout ce

qu'il a pû. La candeur avec laquelle il s'exprime là dessus est bien rare parmi les Sçavans. Enfin pour donner une idée exacte du travail de Dom Montfaucon, il me reste à observer, que lorsqu'un Manuscrit contient des pieces considerables, il les indique en détail, comme on peut voir dans le Tome II. où il s'agit de la Bibliothèque du Roi, de celle de Mr. Colbert, & de l'Abbaye de St. Germain des Prez.

Ce Recueil, le plus vaste qui ait encore paru, est accompagné d'une Table la plus exacte & la plus curieuse qui ait jamais été faite. Elle indique les choses les plus importantes, & par une suite nécessaire, l'excellent usage qu'on peut faire de cette Bibliothèque. Cependant pour le faciliter encore davantage, Dom Montfaucon a donné à la tête de son Livre des éclaircissemens nécessaires sur ce qu'on doit chercher, préferablement à toutes choses; sçavoir, les anciens Historiens Grecs, ceux qui ont écrit l'Histoire Byzantine, avant & après la prise de Constantinople, dont les uns ont été imprimés, & les autres sont encore Manuscrits. On trouve encore plusieurs Ecrivains du moyen âge, ou plus modernes, qui ont écrit l'Histoire des Empereurs & des Papes, & une infinité de Chroniques où il en est parlé, & qu'on peut utilement consulter.

Sur les Histoires & les Chroniques manuscrites des Gaulois & des François, il assure qu'il y en a une infinité qui doivent être luës par ceux qui, à l'avenir, voudroient écrire l'Histoire de France. Parmi ces Histoires, il y en a de générales & de particulieres, d'une Province, d'un Diocèse, d'une Ville, d'un Chapitre, d'un Monastere, &c. Les Chroniques qui ne regardent que les François, ne sont pas moins nombreuses: Les anciennes sont les plus précieuses. Dom Montfaucon a remarqué que
les

les Chronographes, quant aux siècles anciens, répètent ce qu'on lisoit dans les anciennes Chroniques; mais que sur ce qui s'est passé depuis deux cens ans, ou un peu auparavant, jusqu'à leur siècle, ils rapportent plusieurs choses nouvelles & remarquables; ce qu'ils font aussi en parlant de leur Pays. Le sçavant Compilateur regrette les nombreux Manuscrits amassés par Alexandre Perau, qui ont été transportés dans la Bibliothèque du Vatican, & où il y en a une grande quantité sur l'Histoire des Provinces & des Villes de France. Enfin il indique en détail les Chartres & les Papiers *Terriers* les plus importans de différentes Provinces & Villes du Royaume.

Avant que d'indiquer ici quelques endroits remarquables de cette vaste compilation, qu'il me soit permis de déplorer la fatalité des Lettres. Combien de Manuscrits échappés à l'injure des tems, qui nous sont inutiles, tandis qu'une infinité d'autres extrêmement précieux ont péri, ou ne sont parvenus qu'en partie jusqu'à nous! De divers Ouvrages de Polybe, il ne nous reste qu'une partie de son Histoire; de quarante Livres dont elle étoit composée, nous n'en avons que cinq, & des fragmens des douze Livres suivans.

La Bibliothèque historique de Diodore de Sicile étoit composée de quarante Livres; il ne nous en reste que quinze avec quelques fragmens. Des Antiquités Romaines de Denys d'Halicarnasse, qui étoient composées de vingt Livres, nous n'avons que les onze premiers. Combien d'Ouvrages de Plutarque entièrement perdus! J'en supprime le détail, parce qu'il seroit trop long. De vingt Livres sur l'Histoire écrite par Apien, il ne nous en reste que six avec quelques fragmens, & cinq Livres des Guerres Civiles au lieu de huit. Dion Cassius avoit
fait

fait quatre-vingt livres de l'Histoire Romaine; les trente-quatre premiers sont perdus, avec la plus grande partie du trente-cinquième, hors quelques fragmens. L'Histoire Romaine de Tite-Live étoit contenüe en cent quarante-deux Livres; il ne nous en reste que trente-cinq, dont quelques-uns même ne sont pas entiers: Ce n'est pas la quatrième partie de l'Ouvrage. Je ne finirois pas, si je voulois m'étendre sur les écrits qui regardent les Arts & les Sciences. Je suis tenté de croire qu'une partie a péri par l'ignorance des premiers Copistes; & je me fonde sur une note inserée à la page 418. du Tome I. & que Dom Montfaucon a trouvée à la fin d'un fragment des Questions Académiques de Cicéron: *Non reperitur plus, tanta fuit negligentia atque inscitia eorum qui nos multis saculis anteverunt: qui sua inertia utinam & ignorantia premia digna ferant.* C'est-à-dire, on ne trouve rien davantage à cause de la négligence & de l'ignorance extrêmes des Anciens Copistes; Dieu veuille qu'elle soit récompensée comme elle le mérite. On ne peut qu'être indigné contre les hommes qui ont laissé périr les plus précieux monumens de l'esprit humain.

Ne pourroit-on pas esperer que ce Recueil pourra servir à l'extinction totale d'un ridicule système, qui prétend que la plupart des Ouvrages Ecclésiastiques & profanes ont été fabriqués par des Benedictins dans le treizième siècle? L'Auteur de cette vision n'a que trop laissé de Disciples; ils ne prennent pas même la précaution de la déguiser. L'un d'eux a délié, il y a quelques années, un Sçavant de lui citer un Manuscrit qui eut plus de sept cens ans d'ancienneté. Cette époque remonte précisément au treizième siècle. Qu'ils consultent le Recueil du P. de Montfaucon, qui connoit si bien l'âge des Manuscrits, ils en trouveront qui sont du cinquième

me siècle; tel est entr'autres le fameux Virgile de la Bibliothèque du Grand Duc de Toscane.

L'idée de cet Ouvrage est entièrement neuve: jusqu'ici personne n'avoit entrepris un Catalogue aussi vaste. Elle fera naître à d'autres Sçavans le dessein de le porter à sa perfection, en reformant les fautes inséparables de cette sorte de collections, & en ajoutant les pièces que Dom Montfaucon n'a pû voir, ou dont on a négligé de lui envoyer la notice. Un Ouvrage de cette espece ne peut être perfectionné que peu à peu. Mais on peut dire que le premier Architecte a déjà bien élevé l'édifice.

II. Il m'est tombé entre les mains un Exemplaire d'un Ecrit venant de Londres; & intitulé *La grande Question, Guerre ou Paix avec l'Espagne, examinée avec impartialité, où l'on justifie les mesures prises contre ceux qui se plaisent à la guerre.* Plusieurs milliers d'Exemplaires en furent distribués gratis parmi le peuple de Londres au mois de Mars dernier. Peut-être nos Lecteurs seront ils curieux d'en trouver aussi un Extrait dans ces Mémoires, puitque les affaires entre les deux Couronnes d'Espagne & d'Angleterre font l'attention du public depuis quelques années.

L'Auteur de cette pièce affectionné au Ministère présent de la Cour de Londres, ou affectant de l'être, après avoir insinué que les efforts qu'on fait pour inspirer du mécontentement au Peuple contre les mesures prises sur la situation des affaires présentes, ne tendent qu'à exciter une sédition, déclare être dans le dessein d'examiner ces mesures sans partialité, afin que les bien-intentionnés qui souhaitent d'être instruits de l'état des affaires relatives au Bien de la Patrie, ne tombent pas dans les pièges qu'on leur tend: Que c'est à ceux-là qu'il adresse son Ecrit, & non à leurs séducteurs; qu'il
ne

ne l'adresse pas non plus à ceux qui par leur rang, leur caractère & leur expérience sont en état de décider par eux-mêmes; mais au Peuple en général, & à celui de Londres en particulier, de même qu'aux Marchands qui paroissent être les plus intéressés à cette Question *Paix ou guerre avec l'Espagne.*

Il pose d'abord deux questions; l'une, si l'avis donné au Roi par le Parlement est bon; l'autre, si les Ministres ont agi en conséquence de cet avis, qui porte " que le Roi tâchera d'obtenir de la Cour, d'Espagne une satisfaction réelle en faveur des Sujets de Sa Majesté; comme aussi la sureté du Commerce & de la Navigation pour l'avenir dans les Mers de l'Amérique, en déclarant qu'au cas que Sa Majesté ne pût obtenir ses fins, le Parlement soutiendra Sa Majesté par des mesures efficaces &c. "; de manière que la substance de cet Avis est d'obtenir, par une négociation à l'amiable, justice pour le passé, & sureté pour l'avenir.

L'Auteur soutient, quant à la première question, que puisque cet Avis vient d'un Corps aussi respectable que le Parlement, il ne peut qu'être censé bon; d'autant plus qu'il n'a pour objet que d'obtenir satisfaction par la négociation, afin d'éviter que la Nation ne soit plongée dans une guerre; mais, continuë-t-il, examinons la nature de la chose même pour juger si cet avis est bon.

Il dit que le succès d'une guerre est toujours incertain; qu'une guerre est toujours préjudiciable à une Nation commerçante; que celle avec l'Espagne est la plus dommageable de toutes; & que dans la conjoncture actuelle des affaires de l'Europe, eu égard aux Alliés naturels de la Grande Bretagne, jamais guerre ne pourroit être entreprise dans des circonstances plus défavorables.

Pour

Pour justifier ce dernier point il avance que l'Empereur est trop occupé dans la guerre contre les Turcs, pour en esperer aucun secours; que ce secours même ne pourroit être fort efficace, supposé que cette guerre vint à finir, & que Sa Maj. Imp. eût toute la bonne intention dont on le pourroit flatter: Qu'il y a une Puissance voisine qui ne paroît pas disposée à entrer dans une nouvelle guerre, n'ayant pas encore perdu le souvenir de ce qu'elle a soutenu avec ses Alliés: Qu'à l'égard du Nord, la France a déjà mis dans ses intérêts une de ces Couronnes; mais qu'en tout cas, il n'y auroit uniquement que des hommes à tirer de ces quartiers-là, pourvu qu'on pût les payer; & qu'ainsi il faudroit se résoudre à faire seuls la guerre.

Quant à la situation des affaires par rapport à l'Espagne, il fait diverses questions. „ Peut-on, „ demande-t-il, s'assurer que l'Espagne ne sera „ point soutenue par la France? L'union de ces „ deux Couronnes qui fut le motif de la grande „ Alliance, est-elle moins à craindre à présent „ qu'elle ne l'étoit alors? Ne compte-on pas le „ double Mariage entre les deux Branches de la „ Maison de Bourbon, autant que conclu? Et ne „ doit-on pas en inferer qu'il en résultera une „ Alliance offensive & défensive entre ces deux Cou- „ ronnes, si déjà elle n'est faite? „

Ensuite l'Auteur répond à ceux qui croient que la France n'entrera dans aucune guerre tant que le Cardinal de Fleury vivra, que leur opinion ne paroît pas infallible, citant à ce sujet la dernière guerre d'Italie contre l'Empereur. „ Mais, dit-il, suppo- „ sons que la France & le reste de l'Europe se con- „ tentent d'être simples spectateurs de la guerre „ entre la Grande Bretagne & l'Espagne, & dans cette „ supposition

„ supposition examinons l'état & les circonstances
„ de cette guerre. „

Il demande si la guerre se fera par terre, ou par mer ? Il soutient qu'elle est impraticable par terre de la part des Anglois, & se fonde sur la nécessité qu'il y auroit d'envoyer une puissante Armée en Espagne, & sur le peu de probabilité de pouvoir le faire, considéré le nombre infini de Vaisseaux de transport qu'il faudroit à cet effet, les sommes immenses que couteroit un pareil transport, les dangers de la Mer, la moindre tempête pouvant disperser & ruiner l'Armée, l'impossibilité d'envoyer par Mer dans des endroits si éloignés un Corps de Cavalerie assez considérable pour pouvoir y agir avec succès, & enfin le manque de Ports pour le débarquement des Troupes, le défaut des Places d'Armes & d'Artillerie nécessaires pour entreprendre quelque Siège d'importance, & de Magazins pour l'entretien des Troupes. „ Mais, continué l'Auteur, „ supposé qu'on puisse parvenir à envoyer une puissante Armée en Espagne, quelles conquêtes y „ entreprendra-t-on ? Ce ne sera point le Siège de „ Cadix, cette Ville, selon lui, si on ne la prend „ d'emblée, étant imprenable. „

Il examine ensuite si l'Espagne pourroit faire plus aisément la guerre par terre à la Grande Bretagne, & soutient l'affirmative en citant à cette occasion ce qui s'est passé en 1719. lorsqu'un Corps de 5000. hommes que le Cardinal Alberoni avoit fait embarquer à bord d'une Escadre, étoit déjà arrivé sur les côtes de la Grande Bretagne, avant qu'on eut avis qu'il fut parti des Ports d'Espagne, lequel Corps, selon l'apparence, auroit débarqué en Ecosse, si l'Escadre n'avoit été dispersée par la tempête, & obligée de regagner les côtes d'Espagne. Il fait ici ressouvenir les Anglois de l'épouvante que
cette

cette nouvelle causa parmi eux, lorsque le feu Roi la communiqua au Parlement ; & après avoir fait voir le peu de possibilité qu'il y a d'entreprendre avec succès une guerre par terre, il conclut que si on la veut faire, il faudra se résoudre à la faire par Mer ; sur quoi il demande si ce sera en Europe, ou aux Indes Occidentales ? " En ce premier cas, » nôtre Flote, dit l'Auteur, tâchera, sans doute, » d'engager celle d'Espagne à en venir aux mains, » afin de décider du sort des armes par un combat naval. Mais peut-on croire que l'Espagne qui » connoit le fort & le foible de la Grande Bretagne, voudra faire la dépense d'équiper une Flote assez nombreuse pour faire tête à celle des Anglois, supposé qu'elle fût en état de le faire ? » N'est il pas plus probable que les Espagnols feront ce qu'ils ont déjà fait en 1718. & 1719. ? » Ils partageront leurs forces pour les poster le long de leurs côtes depuis Bayonne jusqu'à Cadix : Ils croiseront à l'embouchure du Tage & ailleurs pour courre sus aux Anglois, qui ne pourront entrer ni revenir de la Mer Méditerranée, sans être en danger de tomber entre leurs mains, & par ces moyens nous serons exposés à perdre bien des Vaisseaux. Quelles represailles pourrons-nous faire ? Le nombre de Vaisseaux marchands que les Espagnols ont en Europe est trop médiocre pour pouvoir, en les prenant, nous dédommager, puisque nous perdrons quarante Vaisseaux pour un que nous pourrions leur enlever ; c'est de quoi nous sommes convaincus par l'expérience du passé. Que fera donc la Flote Britannique en Europe ? Elle pourra, à la vérité, couvrir Gibraltar, en cas de Siège, mais pour des conquêtes, il n'est pas possible d'en faire sans une Armée de terre ; & quand même l'on pour-

„ roit en faire, deux ou trois conquêtes pareilles
 „ à celle de Gibraltar feroient trop d'éclat, & rui-
 „ neroient l'Angleterre. Il est vrai qu'on pourroit
 „ bruler & piller les côtes Espagnoles, saccager le
 „ Pays ouvert, & en ruiner les Habitans; mais
 „ l'Angleterre en deviendroit elle plus riche, &
 „ peut-on se flater d'obtenir par-là une Paix avan-
 „ tageuse? „ Voilà le discours de nôtre Auteur.

Quant aux Indes Occidentales, il ne croit pas
 qu'on puisse y faire la guerre avec plus de succès
 qu'en Europe: Il soutient que sans une Armée de
 terre, il n'est pas probable qu'on puisse s'y rendre
 maître d'aucune Forteresse, la Ville de la Havane,
 entr'autres, étant aussi régulièrement fortifiée que
 celle de Cadix, & il est d'opinion que l'Angleterre
 ne pense en aucune maniere à y faire des conquê-
 tes, quand même elle seroit en état de pouvoir en
 faire; de sorte que tout ce qu'on pourroit y entre-
 prendre, ce seroit d'empêcher qu'ils ne reviennent
 en Europe. Il examine ensuite les deux points sui-
 vants.

„ 1. Si on se propose de se saisir des Gallions;
 „ il est absolument nécessaire d'envoyer pour cet
 „ effet une puissante Escadre en Amérique. Un pa-
 „ reil envoi ne peut le faire sans que le Public en
 „ ait connoissance, & l'Espagne comme la plus in-
 „ tereffée, ne manquera pas d'en être promptement
 „ informée. Il est donc vraisemblable que certe
 „ Couronne sur le premier avis qu'elle aura d'un
 „ tel dessein, dépêchera d'abord des Fregates legeres
 „ pour en informer les Gouverneurs des Indes, &
 „ ces Fregates y arriveront long-tems avant d'Es-
 „ cadre Angloise. Delà on peut inferer que si les
 „ Gallions se trouvent chargés, les Espagnols en
 „ ôteront promptement les effets pour les mettre à
 „ couvert; & s'ils ne le sont pas, ils en differeront;

„ le

le chargement jusqu'à un tems plus convenable.
 „ Que fera donc l'Escadre Angloise en Amérique?
 „ Elle pourra mettre le feu à quelques Navires qui
 „ se trouveront sur les Côtes; c'est ce que les Es-
 „ pagnols pourront même éviter, en les mettant
 „ dans des endroits inaccessibles aux Vaisseaux de
 „ guerre.

„ 2. Si on objecte qu'en cas qu'on ne puisse
 „ s'emparer des Gallions, on empêchera du moins
 „ leur retour en Europe, ce qui causera un très-
 „ grand préjudice à l'Espagne: On en convient;
 „ mais ce ne sera que pour un tems: Il en cou-
 „ tera beaucoup à l'Angleterre; & les Vaisseaux
 „ de guerre qui seront obligés de croiser du côté
 „ de *Bastimento*, y seront exposés à mille incon-
 „ vénients, comme on l'a expérimenté en 1718.
 „ Tout l'avantage qu'on pourra tirer de cet expé-
 „ dition, ne consistera donc qu'à empêcher le re-
 „ tour des Gallions. Mais supposé qu'on eut le
 „ bonheur de se saisir de quelque riche Flotte,
 „ qu'en arrivera-t-il? On s'attirera sur les bras
 „ les autres Nations; car tout le monde sçait que
 „ les François y sont interessés pour un tiers, ou
 „ peut-être pour la moitié, & que le reste appar-
 „ tient aux Anglois, aux Allemands, aux Hollan-
 „ dois & aux Italiens; la part que les Espagnols
 „ y ont, ne consistant qu'en une dixième partie.
 „ Il seroit ridicule de dire, qu'on rendra à chacune
 „ des Nations ce qui leur appartient; la chose est
 „ impraticable. „

L'Auteur après avoir exposé le peu d'avantage
 qu'on a lieu d'espérer d'une premiere Campagne,
 ne croit pas qu'on puisse se flater d'avoir plus de
 succès dans les Campagnes suivantes: C'est alors
 qu'il prévoit que ceux qui aspirent à present après
 la guerre; seront les premiers à souhaiter la paix.

„ Mais

„ Mais de quelle paix, dit-il, pourra-t-on
 „ se flatter, après avoir fait voir à l'Espagne com-
 „ bien peu nous sommes en état de lui faire du
 „ mal ? Peut-on croire que cette Couronne nous
 „ accordera alors des conditions plus avantageuses
 „ que celles qu'elle est prête de nous accorder à
 „ présent ? Nous n'avons d'autres droits à préten-
 „ dre que ceux qui sont fondés sur les Traités ;
 „ & ceux qui voudroient étendre ces droits au-delà
 „ de nos justes prétentions, peuvent-ils s'imaginer
 „ que nous obtiendrons présentement ce que nous
 „ n'avons pû obtenir autrefois, lorsque nous pou-
 „ vions l'exiger avec plus de fondement. „

Il examine ensuite la seconde question ; sçavoir, si les Ministres ont agi en conséquence du conseil ou avis du Parlement. Les deux points principaux recommandés au Roi par le Parlement sont 1^o. une satisfaction aux Marchands ; 2. La sûreté du Commerce & de la Navigation pour l'avenir. Le premier point a été réglé & ajusté par la Convention qui a été remise devant les deux Chambres. Les Frondeurs ont trouvé à redire à cet article. Mais avant que de pouvoir juger sur ce qui regarde la satisfaction donnée aux Marchands, il faut le souvenir que les Espagnols étoient en droit de former des prétentions à la charge de l'Angleterre par rapport à la prise de plusieurs Vaisseaux de guerre près de Siracuse en 1718. Il cite à cette occasion le cinquième Article du Traité conclu à Madrid en 1721. lequel porte en substance. *Que Sa Maj. Brit. rendra à S. M. Cath. tous les Vaisseaux de la Flotte Espagnole pris par les Anglois au mois d'Avril 1718. dans le Combat naval près de Siracuse. avec tout l'Equipage &c. ainsi que la valeur des Vaisseaux qui pourroient avoir été vendus &c.* D'où il résulte que les prétentions de l'Espagne ne sont pas nouvelles,

nelles, puisqu'elles ont été reconnues & admises par ce Traité. L'Auteur ajoute que les Ministres qui étoient à la tête des affaires lors de la conclusion de ce Traité extraordinaire, pouvoient mieux juger que personne si les demandes de l'Espagne étoient justes, & si sans préjudicier à leur honneur & à celui de la Nation, ils pouvoient y donner les mains. Ces demandes ayant été reconnues, & les comptes réglés de part & d'autre, on ne doit exiger de l'Espagne que ce dont elle étoit redevable. Et comme cette somme est non-seulement stipulée dans la Convention, mais qu'il y a encore un terme court fixé pour en faire le paiement dans Londres, en argent, l'Auteur ne sauroit comprendre qu'on puisse à cet égard se plaindre de la conduite des Ministres.

Pour le second point, qui est la sûreté du Commerce & de la Navigation en Amérique pour l'avenir, on est convenu que cette affaire & quelques autres soient réglées par des Plénipotentiaires dans le terme de huit mois. "Peut-on dire avant, l'expiration de ce terme, que les justes demandes, de la Grande Bretagne ne sont point remplies? On dit justes demandes, parce qu'il se trouve des gens qui prétendent qu'on doit leur accorder tout ce qu'ils exigent, & qui s'imaginent que nous sommes encore, dit l'Auteur, dans le même état que nous étions lors du Traité d'Utrecht. Quelque favorables que fussent dans ce tems-là les circonstances, plusieurs des Ministres, loin de faire à l'Espagne des demandes nouvelles & exorbitantes, négligèrent même d'en faire quelques-unes qu'on pouvoit exiger avec fondement, entre autres, celle d'un Territoire au tour de Gibraltar. Ils en firent bien la proposition aux Ministres de France chargés des affaires d'Espagne, mais ceux-ci ayant

» claré la chose impossible, ils s'en désisterent. Si
 » donc les Ministres de ce tems-là ont jugé à
 » propos de se conduire de cette maniere après
 » une guerre aussi honorable & aussi avantageuse,
 » peut-on se flater que l'Espagne accordera pre-
 » sentement des choses sur lesquelles on n'a pas in-
 » sisté alors. Tout ce que nous pouvons demander
 » avec justice, est, qu'on assure nos droits sur les-
 » quels nous sommes fondés par les Traités. Si
 » nous demandons du plus, l'Espagne sera en droit
 » de le refuser. Si elle le fait, voudrions-nous en-
 » tamer une guerre pour des prétentions auxquelles
 » nous n'avons point de droit par les Traités ;
 D'où l'Auteur conclut que l'Angleterre ne peut de-
 mander que ce qui lui appartient par les Traités ;
 que l'Espagne n'est pas obligée d'accorder rien de
 plus, & qu'un sage Ministre ne doit pas s'exposer
 à la honte d'un refus, en demandant ce qu'il n'a
 pas droit de demander.

Il finit en disant qu'il croit avoir suffisamment
 prouvé que les Ministres pour se conformer à l'avis
 du Parlement, ont dû prendre la voye d'une négocia-
 tion à l'amiable ; que par-là ils ont obtenu non-
 seulement un aveu du tort qui a été fait aux Mar-
 chands, mais aussi une réparation à cet égard ;
 qu'ils ont pareillement obtenu une promesse d'ôter
 tout sujet de plaintes pour l'avenir ; & qu'enfin ils
 ont posé le fondement d'un Traité qui assure cette
 promesse, par où on obtiendra sans guerre tout
 ce qu'on auroit pû exiger après une guerre &c.

Voilà toute la substance de l'Écrit intitulé la
Grande question, Guerre ou Paix avec l'Espagne ; Écrit
 dont l'Auteur fait ce qu'il peut, comme on l'a vû,
 pour justifier que la Grande Bretagne est peu en
 état de résister à l'Espagne, & dont cette Cou-
 ronne, aussi bien que la France, n'ont pas sujet
 d'être

Être mécontentes : Car ainsi que le dit un Auteur qui répond à cette pièce, & qui tâche d'en faire voir l'insubstance, manifester de la sorte la foiblesse de l'Angleterre, c'est bien sûrement animer les Espagnols à continuer d'offenser les Anglois. L'impression de la puissance d'une Nation étant le meilleur garant qu'elle puisse avoir de sa sûreté, est-ce le tems de diminuer l'idée de cette puissance, lorsque cette même Nation a tant sujet de se plaindre d'une autre ? Quoi ? lorsqu'il faudra de la fermeté & du courage, on ne montrera à l'Agresseur que foiblesse & que crainte ! Quoi, lorsqu'on aura porté la main à l'épée, on n'osera pas la tirer ! Une conduite pareille promet-elle à l'Angleterre beaucoup de sûreté pour l'avenir ? Ne rendra-t-elle pas l'Agresseur plus fier, plus intraitable ? &c.

Depuis ces deux écrits l'on en a répandu deux autres à Londres, qui ne font pas moins de bruit. On recherche dans le premier S'il est convenable de permettre qu'on visite nos Vaisseaux en Amérique. Le second est une Réponse à un écrit par lequel on examinoit & on refutoit les Préjugés communs contre la Convention faite avec l'Espagne, &c.

Mais laissons batailler les Ecrivains Anglois sur leur politique, & voyons dans l'Article d'Angleterre ce que la Convention avec l'Espagne a produit au Parlement ; c'est ce que l'on remarquera après l'Enigme que voici.

E N I G M E.

Il faut du feu pour nous forger,
Nous sommes mâles ou femelles ;
Nous avons des pieds sans bouger,
Bien que nous courions les ruelles.

On nous y voit souvent à la gloire des belles ;
 Nous y paroïssons pour venger
 Des amans mal satisfaits d'elles ;
 Cherchez-vous notre nom, n'invoquez pas les dieux ;
 Vous nous avez devant les yeux.

Le mot de l'Enigme du mois passé, est l'Enigme.

A V I S.

LE Sieur Hennequin, Entrepreneur & Plâtrier du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, donne avis au public qu'il a fait construire un Moulin à Plâtre au Village de Tomblaine près de Nancy sur la Riviere de Meurthe, lequel va continuellement : Il a de grands magazins pour y mettre le Plâtre pilé, & un autre à Nanci, Ville-neuve. Toutes personnes qui en souhaiteront pourront s'adresser audit Sr. Hennequin, à Nanci, Ville-neuve, proche la Chapelle des Pénitens de la Misericorde, il leur en fournira pour toutes sortes de Bâtimens.

A U T R E A V I S.

Le Sieur Jouvain de la Roche, ci-devant Chirurgien Dentiste de S. A. R. le Duc de Lorraine, & de toute sa Cour, approuvé par le Sr. le Voyer son premier Chirurgien, est presentement établi par Privilège du Roi, en la Ville de Metz, où il offre ses services pour tirer les Dents, en remettre de naturelles ou artificielles, aussi-bien que si elles étoient naturelles ; de même que le Ratelier haut & bas, avec beaucoup de fermeté. Il plombe & desseche les Dents creuses qui donnent mauvaise odeur à la bouche, quand on ne juge pas à propos de les faire tirer, & elles durent dans leur bonté autant que les autres, & sans jamais causer aucune douleur : Il les tire avec la dernière dextérité, aussi-bien que les chicots qui sont couverts de la Gencive.

cive. Il lime les Dents & les égalise dans la dernière perfection : Il les separe, les arrange, & les nettoye très-proprement ; & quand elles seroient noires, jaunes ou remplies de tartre ou de chancres, il les rend d'une blancheur à éblouir, & en guerit toutes les douleurs en très-peu de tems. Il distribué une Opiate excellente pour entretenir les Dents dans leur blancheur, affermir les gencives, & les rendre aussi vermeilles que le Corail. Il fait sortir les dents aux petits enfans sans douleur.

Il fait aussi des Bandages & Suspensoirs très-commodés pour les Descentes.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**A situation des affaires telle qu'on la remarque depuis quelques années entre les premiers Potentats de l'Europe, a engagé le Ministère Britannique à des égards pour l'Espagne qu'il auroit méconnus en d'autres conjonctures : On peut se convaincre de ce que j'avance par le peu d'impression qu'ont fait sur le parti de la Cour & les cris de la Nation, dont le pouvoir a toujours été si fort considéré, & les remontrances sur des représentations à obtenir pour arriver à la liberté du Commerce & de la Navigation dans les mers de l'Amérique, qui est l'un des grands points agités dans la présente séance du Parlement, avec la Convention inserée page 257. de nos derniers Mémoires.

Comme cette séance du Parlement rend tout le

monde attentif, nous en rapporterons ce qu'il y a de plus intéressant, & ce qui mérite le plus la curiosité publique.

11. Après ce qui a déjà été accordé au Roi, comme on l'a dit le mois passé, les Communes résolurent le 4. Mars d'accorder encore à Sa Majesté 222689. liv. sterl. 2. sh. 6. den. pour l'ordinaire de la Marine, y compris la paye des Officiers de Mer à demi paye, 80088. liv. 6. sh. 3. den. pour la dépense du Bureau d'Artillerie pour le service de Terre, & 30503. liv. 11. sh. 6. deniers pour la dépense extraordinaire de ce Bureau, à laquelle le Parlement n'avoit pas pourvû. Le Duc de Newcastle avoit présenté par ordre du Roi à la Chambre des Seigneurs deux jours avant cette résolution des Communes, divers extraits des Lettres de Mr. Keene à Mr. de la Quadra, & de ce dernier à Mr. Keene comme aussi des copies de quelques Ecrits, tous concernant les affaires avec la Couronne d'Espagne. Le 5. il fut encore résolu dans la Chambre des Communes de prier le Roi par une Adresse de leur faire remettre quelques mémoires & papiers, dont le contenu regarde également les mêmes affaires; & le 6. le Lord Maire, les Aldermans & les Sherifs accompagnés des Marchands qui trafiquent en Amérique, sont allés présenter aux deux Chambres leurs Requêtes plaintives par rapport à la Convention faite avec l'Espagne. Ils ont traversé la Ville en 55. Carrosses, dans chacun desquels il y avoit trois ou quatre personnes. Les rues par où ils ont passé étoient remplies d'une multitude de toutes sortes de personnes qui leur souhaitoient un bon succès dans leur entreprise. La Chambre Haute après avoir lû leur Requête, sans aller aux voix, décida que les Marchands seroient ouïs par eux-mêmes; la même chose fut résoluë

en faveur des Marchands de Bristol, quoique ce ne fût point là le dessein du parti affectionné au Ministère, que même le Chevalier Robert Walpole eut fait son possible pour engager les Marchands à ne point présenter ces Requêtes. Mais les opposans triomphèrent pour cette fois, que quelques Seigneurs & même des Evêques s'étoient déclarés pour eux en abandonnant Mr. Walpole. C'étoit là comme le début de ce qui devoit se passer dans la suite, & de ce que nous faisons voir.

Les jours suivans on ne fit que lire dans les deux Chambres diverses Requêtes, à ouïr les Marchands, & à prendre en considération la Convention avec l'Espagne; mais l'examen ultérieur en fut renvoyé au 12. que les Seigneurs l'ayant repris, il fut proposé de présenter une Adresse au Roi pour le remercier de la grace qu'il a faite à la Chambre de remettre devant elle la Convention. On fit la lecture de cette Adresse, & après de grands débats, il fut résolu à la pluralité des voix, de la présenter, ce qui a été exécuté le lendemain. Voici la traduction de cette Adresse.

S I R E,

Nous avons l'honneur de remercier V. M. par cette Adresse de ce qu'il lui a plu gracieusement de remettre devant cette Chambre la Convention conclüe entre V. Maj. & le Roi d'Espagne le 14. Janvier dernier, avec les Articles séparés. Nous témoignons à V. M. les justes sentimens que nous avons de ses soins pour le véritable interêt de ses Sujets; & nous reconnoissons la grande prudence de V. M. en ce qu'au moyen de cette Convention Elle a conduit à un Accommodement final les demandes de ses Sujets pour leurs pertes passées, qui avoient été si long-tems en suspens, en procurant une stipulation expresse par

un prompt payement, & en posant un fondement pour parvenir aux grandes & désirables fins qu'on se propose pour obtenir une sûreté future.

Nous déclarons notre confiance & le fonds que nous faisons sur la sagesse de V. M. & sur son attention constante pour l'honneur de sa Couronne & de ces Royaumes, que dans le Traité à faire en vertu de cette Convention, il y aura des stipulations convenables pour le redressement des griefs dont on se plaint si justement, & que particulièrement la liberté de la Navigation & du Commerce dans les Mers de l'Amérique, à laquelle les Sujets de V. M. ont un droit incontestable, tant par le Droit des Gens qu'en vertu des Traités qui subsistent entre les deux Couronnes, sera si efficacement assurée, qu'ils pourront jouir sans molestation de ce Droit incontestable, & poursuivre leur Commerce de l'une à l'autre partie des Domaines de V^{otre} Maj., sans être assujettis à être arrêtés, visités, ou foizillés en pleine mer, ni exposés à aucune infraction ou violation desdits Traités, dont l'accomplissement mutuel est l'unique moyen qui puisse contribuer à maintenir une bonne correspondance & une constante amitié entre les deux Nations.

Nous comptons aussi fermement que dans le Traité à conclure en conséquence de ladite Convention, on aura le plus grand égard pour les Droits de la Couronne & des Sujets de V. M., en ajustant & réglant les limites de ses Domaines en Amérique; & nous donnons à V^{otre} Maj. les plus fortes assurances, qu'en cas que ces justes esperances ne soient point remplies, cette Chambre concourra de bon cœur & avec zèle dans toutes les mesures qui seront jugées nécessaires pour venger l'honneur de V. M., & conserver à ses Sujets la jouissance entière de tous les Privilèges

des Princes &c. Mai 1739. 335

Privileges auxquels ils ont droit par les Traités & par le Droit des Gens.

Le Roi a fait la Réponse suivante à cette Adresse.

MY LORDS,

JE vous remercie de cette fidèle Adresse & des justes sentimens que vous témoignez de mes soins pour le véritable interêt de mon Peuple. Vous pouvez être assurés que je prens fortement à cœur l'honneur de ma Couronne & le Bien de mes Royaumes ; & que de mon côté je ne négligerai rien pour assurer à mes Sujets la pleine jouissance de leur Navigation & Commerce, ainsi que de leurs autres droits incontestables.

Les Seigneurs qui parlerent contre l'Adresse qu'on vient de rapporter, étoient au nombre de 46. : Entr'autres choses, ils insinüerent qu'une guerre ouverte avec l'Espagne seroit plus salutaire que la Convention faite avec cette Couronne, & depuis ils ont remis contre l'Adresse la Protestation que voici.

Nous les Lords protestans croyons que la résolution de la Chambre prise sous le spécieux prétexte d'une respectueuse Adresse au Roi, comprend une approbation de la Convention conclüe au Pardo le 14. Janvier dernier, ce que nous regarderions comme un compliment fatal, si le Roi en inferoit que cette Convention est conforme au sentiment & à l'attente de la Nation, d'autant que cette résolution bien loin de rendre plus efficace l'Adresse de l'année dernière, semble au contraire l'affoiblir, puisqu'on y passe cette partie, où il est déclaré que la visite des Vaisseaux sous prétexte qu'ils ont des marchandises de contrebande à bord, est une

une infraction & une violation des Traités qui subsistent entre les deux Couronnes.

Nous jugeons que ladite Résolution n'assure pas suffisamment nos Droits, en disant uniquement que nous ne serons pas assujettis à être arrêtés, foissilés, ou visités en pleine mer, puisque les Marchands ont fait voir devant la Barre de la Chambre, que les Courans & les Vents font inmanquablement sortir les Vaisseaux de leurs cours, & que l'observation des fanaux qui sont sur les côtes Espagnoles, est absolument nécessaire pour naviguer avec sûreté dans ces mers-là, de sorte que nous craignons que si les Vaisseaux sont obligés de prendre leur cours en droiture, sans pouvoir approcher des côtes Espagnoles, ainsi que les Espagnols l'ont exigé dernièrement, ces derniers deviendront par là les Juges de notre Navigation ; & si on leur permet de visiter ou de foissiller nos Vaisseaux, dans quelque limite que ce puisse être, notre Commerce en Amerique deviendra précaire & impraticable.

III. Le jour même de la presentation de l'Adresse au Roi contre laquelle nous venons de donner la protestation de 46. membres de la Chambre Haute, la Compagnie du Sud tint une assemblée generale, dans laquelle on délibéra d'abord sur la Lettre écrite par Don Thomas Giraldino, Ministre d'Espagne aux Directeurs, du 14. Fevrier dernier, par laquelle il demande à la Compagnie 68000. livres sterlings, en déclarant qu'en cas de refus, le Roi Catholique suspendra le Contract de l'Assiento. On délibéra aussi sur la Reponse faite par les Directeurs le 10. du même mois, & qui fut généralement approuvée, & l'on ordonna de ne point payer la moindre partie de cette somme, qu'aux conditions proposées par les Directeurs, ou
sans

Sans l'ordre ultérieur de l'Assemblée générale. Revenons au Parlement.

IV. Le 17. de Mars les Communes en grand Committé ont examiné la Convention, les Requetes des Marchands, & deux Capitaines touchant la prise de leurs Vaisseaux. L'un est le Capitaine Vaughan dont on a parlé ailleurs *, & qui revint le 12. de *Cadix* à *Londres*, ayant été élargi du Fort de *Catilina*, sur les instances du Ministre du Roi à *Madrid*. La Chambre fut assemblée fort tard, & les débats qu'il y eut roulèrent sur une Adresse à présenter au Roi pour le prier pareillement d'insister sur une liberté de Commerce & de Navigation dans le Traité à faire avec l'Espagne, de même que pour offrir à S. M. leur secours pour obtenir cette liberté par la force, au cas que l'Espagne ne l'accorde pas de gré. L'examen de la Convention fut repris le 19. Jamais, peut-être, d'Assemblée ne fut plus nombreuse; plusieurs Membres s'y trouverent dès les six heures du matin, & à dix heures l'on en comptoit déjà 480. L'Adresse à présenter au Roi y rencontra encore de plus grands débats que dans la précédente, & ces débats ne finirent qu'à une heure après minuit par une résolution prise à la pluralité de 260. voix contre 232., que l'Adresse seroit présentée à S. M. La même résolution ayant passé aussi le lendemain à la pluralité de 244. voix contre 214. l'Adresse projetée des Communes fut présentée le 23. au Roi qui l'a reçue gracieusement, & y a répondu comme à celle des Seigneurs. Le Prince de Galles a été présent aux grands débats qu'il y a eu dans les diverses assemblées avant la présentation de l'Adresse, depuis laquelle il on n'a rien agité de fort intéressant dans les deux Chambres du Parlement: Mais un événement assez remarquable

* Voyez le Journal de Mars dernier page 185.

quable qui s'en présente, c'est que plus de 180. Membres tous du parti opposé à la Cour ne s'y trouvent plus, s'étans retirés sur leurs Terres, après avoir abandonné le champ de Bataille. On assure qu'ils travaillent à un Manifeste par lequel ils montreroient que le Ministère s'étant emparé absolument des affaires de l'Etat, leur honneur & leur conscience ne leur permet plus de fréquenter le Parlement.

Voilà un rapport succinct de ce qui s'est passé au Parlement jusqu'à la fin de Mars, concernant la fameuse Convention. Reste à en voir les suites, sur tout en ce qui regarde l'exécution de l'article concernant le paiement de 95. mille liv. sterlings que le Roi d'Espagne s'est engagé de faire; car il est vraisemblable que si la Compagnie du Sud ne paye pas les 68. mille livres que S. M. Cath. lui demande, cette affaire sera suspendue du jour que se fera le paiement par l'Espagne.

V. Dans la situation présente des affaires, la Cour a jugé à propos d'envoyer ordre à la Flotte Angloise commandée par le Vice - Amiral Haddock, de rester dans la Méditerranée, d'où elle pourra bien ne pas bouger que le Traité à faire en vertu de la Convention avec l'Espagne, ne soit porté à sa perfection, puisqu'on doit lui envoyer incessamment huit cens tonneaux de nouvelles provisions. Elle a fait aussi expédier un ordre au Capitaine Wyndham, commandant le *Shoreham*, Vaisseau de guerre, de faire voile pour l'*Amerique*, & d'y porter à Mr. Brown, Chef de l'Escadre Angloise qui est dans ces mers-là, l'ordre de faire escorter par des Vaisseaux de guerre les Bâtimens marchands de la nation, afin qu'ils soient à couverts des Gardes - Côtes Espagnols, de même que pour remettre des instructions relatives à cet ordre à Mr. Trelawney,

ney, Gouverneur de la Jamaïque. D'ailleurs il est ordonné à tous les Officiers, dont les Regimens sont en Garnison à *Gibraltar* & à *Port-Mahon*, de retourner sans délai à leurs postes; & le Duc de Newcastle a fait partir un Messager d'Etat avec des dépêches qu'on dit de grande consequence, pour Mr. Keene, Ministre du Roi à Madrid.

VI. La Cour a reçu la nouvelle par un Exprés venu de *Copenhague*, que le Traité d'Alliance défensive entre les deux Couronnes d'Angleterre & de Danemarck, qui étoit depuis quelque-tems sur le tapis, y avoit été conclu le 3. de Mars, & signé par les Ministres de part & d'autre, à peu près sur le pied du précédent. Ce Traité, dont on verra bientôt des copies, fut ratifié à Londres le 31. du même mois. On sçait déjà " qu'il doit subsister
„ trois ans; que Sa Maj. Danoise s'engage d'en-
„ tretenir six mille hommes pour être employés
„ où l'Angleterre le trouvera convenable, ou de
„ donner un équivalent en Vaisseaux de guerre;
„ moyennant quoi l'Angleterre payera au Danne-
„ marc un Subside de 56. mille 5. cens livres ster-
„ lings.

VII. Mais un Traité de Commerce avec la France auquel on travailloit depuis quelque-tems, ne sera pas, selon toute aparence, porté à sa conclusion que l'Angleterre ne se retranche sur bien des droits qui se perçoivent dans les Ports du Royaume & dont les François se plaignent, & qu'elle ne leve des difficultés qu'elle a suscitées. Car le Roi Très-Christien vient de rétablir en toute sa vigueur un Arrêt de Louis XIV. son Prédecesseur, qui défendoit d'introduire en France diverses sortes de Marchandises du ciû & des Manufactures de la Grande-Bretagne; Arrêt qui fut publié en 1701. & dans le tems que la France étoit des plus mécon-
tente de l'Angleterre.

On conjecture à Londres que le Roi Très-Chrétien, par le renouvellement de l'Arrêt en question, ne songe qu'à parvenir d'autant mieux à la conclusion du Traité de Commerce dont la négociation est interrompue. Quoiqu'il en soit, on ne peut s'empêcher de réfléchir sur une pareille défense, dans le tems sur tout qu'il est permis aux Hollandois d'introduire en France des Marchandises de la nature & qualité de celles qu'on défend aux Anglois. Aussi a-t-il paru dans une des feuilles publiques qui se répandent à Londres, des particularités là-dessus dont voici la principale.

„ Le Comte de Waldegrave, Ministre du Roi
 „ à Paris, informé que des Lettres Patentes avoient
 „ été envoyées dans tous les Ports de la Monar-
 „ chie Françoisise au sujet de l'Arrêt de 1701. re-
 „ nouvellé, il se rendit sur le champ chez Mr.
 „ Amelot pour lui en témoigner d'autant plus la
 „ surprise, que lorsque cet Arrêt parut, il y avoit
 „ une animosité extrême entre les deux Couron-
 „ nes, laquelle fut succédée depuis par une s'bonne
 „ intelligence, qu'on n'avoit plus insisté sur l'exé-
 „ cution dudit Arrêt. Mr. Amelot répondit, que
 „ si l'on avoit usé d'indulgence à ce sujet, ce n'a-
 „ voit été que dans la vûë d'obtenir des Anglois
 „ un retour proportionné de faveurs pour les Mar-
 „ chands François; mais que ceux-ci étoient trai-
 „ tés avec plus de severité que jamais dans les
 „ Ports de la Grande-Bretagne, les Marchandises
 „ de France qu'il est permis d'y vendre, étant tel-
 „ lement surchargées de droits, que les Marchands
 „ perdent souvent sur celles qu'ils y envoient, &
 „ qu'ils sont d'ailleurs obligés de les confier à des
 „ Courtiers & Facteurs Anglois, qui savent se
 „ faire payer bien cher leur courtoisie ou discrétion.
 „ Mr. Amelot s'étendit ensuite sur d'autres
 „ griefs

griefs, & finit par dire, que puisqu'on en agis-
soit avec tant de rigueur en Angleterre, on ne
devoit point être surpris, que le Roi Très Chrê-
tien insistât sur l'exécution des Arrêts de ses Pré-
decesseurs, concernant le Commerce.

VIII. Ceux qui croyent avoir prévu que la ré-
conciliation du Prince de Galles avec le Roi étoit
prochaine, la donnent actuellement pour certaine,
à cause qu'il n'a rien négligé de ce qu'on pouvoit
en attendre par rapport à la naissance d'un second
Prince dont la Princesse son Epouse accoucha heu-
reusement le 25. Mars. Lorsque la Princesse sentit
les premières douleurs, il envoya un Message à la
Chambre des Pairs pour lui en donner part; &
immédiatement après l'accouchement, il dépêcha un
des Gentilshommes de la Chambre au Roi afin d'in-
former Sa Majesté de l'heureuse délivrance de la
Princesse.

On a fait partir des Exprés pour toutes les Cours afin
d'y porter la nouvelle de cette naissance, & il y a eu
à Londres des feux de joye & autres réjoüissances à
ce sujet qui ont été suivies d'une Adresse des deux
Chambres au Roi pour le féliciter à la même oc-
casion, & d'un message au Prince & à la Princesse
de Galles. Le Lord Maire avec la Cour des Alder-
mans, s'est acquité du même devoir envers Sa
M. & L. A. R.; & le Roi a écrit la Lettre suivante
aux Etats Généraux des Provinces Unies pour leur
donner part de cet accroissement de la Famille
Royale.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, nos Bons
amis, Alliés & Confederés.

Comme il a plu à Dieu Tout-Puissant d'au-
gmenter encore nôtre Maison Royale par la nais-
sance d'un second Prince, lequel fut heureusement
mis au monde le (14.) de ce mois par nôtre très-
cher

chere Bellefille la Princesse de Galles; la part obligeante que Vous avez toujours prise à tout ce qui peut contribuer à la prospérité de nôtre Famille, Nous a fait croire que Vous ne manquerez pas d'apprendre avec joye un événement si agréable. C'est pourquoi Nous n'avons pas différé à vous en faire parvenir la nouvelle, vous assurant au reste de nos vœux sinceres pour le bonheur de vôtre Etat, & priant Dieu qu'il Vous ait, Hauts & Puissans Seigneurs, nos bons Amis, Alliés & Confederés, en sa sainte & digne garde. Écrit en nôtre Cour à St. James le (20.) de Mars 1739., & de nôtre Regne le douzième; Vôtre bien bon Ami &c.

I X. Hollande. Les Etats ont été assemblés depuis le 11. Mars jusqu'au 28. qu'ils se séparerent jusqu'à une nouvelle Convocation. Cette Assemblée n'a roulé que sur des Articles qui concernent le dedans de l'Etat. On y a consenti à la levée des charges & taxes pour l'année courante sur le même pied que celles de l'année précédente; & l'on y a disposé de tous les Emplois vacans tant politiques que militaires. Mais une promotion d'Officiers Généraux qui fut mise sur le tapis, a été renvoyée à une autre Assemblée. Il y a presentement toute aparence que le Prince d'Orange ne refusera plus la Charge de Lieutenant - Général qui lui a été présentée; car il est déjà certain que les Officiers qui seront compris dans cette promotion, ont résolu de ceder le pas ou droit d'ancienneté à S. A. S., & qu'au surplus elle sera élevée à l'Emploi de Général en chef à la promotion suivante, les Etats de Frise & ceux de Groningue, n'ayant consenti à ce que ce Prince fut fait Lieutenant - Général, qu'à cette condition.

X. L'affaire de *Guilliers* & de *Bergue* recommence à faire du bruit, parce qu'on veut que pour prévenir

prévenir les suites fâcheuses qui pourroient en résulter, une nouvelle Convention a été conclüe à Paris entre les Ministres de quatre Puissances, sans que ceux d'Angleterre & d'Hollande y ayent concouru. C'en est assez pour intriguer l'État; mais tout ce qu'on peut remarquer qui ait quelque rapport à cette affaire, c'est que le Ministre de Prusse & celui d'Angleterre, ont depuis peu de frequens entretiens avec ceux de la République. Ce dernier a remis au Président des Etats-Généraux la Lettre du Roi son Maître rapportée ci-dessus, par laquelle Sa Mâj. Britannique notifie à L. H. P. la naissance du deuxième Prince dont la Princesse de Galles est accouchée. L'État a répondu à ce Monarque pour l'en feliciter.

X. On compte à La Haye sur un accommodement prochain des difficultés que l'on a avec l'Espagne touchant ce qui s'est passé en Amérique, parce qu'il est reconnu que les Sujets du Roi Catholique & ceux de l'État n'ont point formé leurs griefs réciproques sans quelque fondement. Le Marquis de St. Gilles est souvent en conférence avec les principaux Ministres à ce sujet, d'où l'on infere que ces difficultés seront terminées par un nouveau Traité de Commerce, qui pourra bien être précédé, ou suivi du renouvellement de celui avec la France qui est expiré depuis le 12. d'Avril.

XI. Divers Bâtimens Hollandois partis de la Meuse & du Texel, furent battus le 26. Mars d'une tempête si violente sur les côtes d'Angleterre, que quelques-uns d'entr'eux ont péri sur les bords de Flandres avec leurs Equipages, & entr'autres une Chaloupe Angloise ayant à bord nombre de passagers, & quelques caisses d'argent, qui est venu échouer devant Ostende.

XII. *Pays-Bas.* On n'a rien à rapporter du

Z

Congré

Congrés de Lille ; mais les Commissaires de l'Empereur à celui d'Anvers , ont fait une déclaration servant de réponse aux demandes de l'Angleterre & de la Hollande, qui ne differe de rien dans son contenu de celle que S. M. Imp. fit faire à l'ouverture de ce Congrès. Cette réponse est ample , & finit à peu près comme le voici " Rien de plus efficace ni de plus équitable ne peut être employé , qu'un Traité de Commerce ajusté à la situation présente des affaires, selon le plan que nous avons dé-livré , & qu'en réglant les prétentions réciproques touchant certaines marchandises ; mais en posant pour principe , que la justice des Traités subsistans demande que les Sujets de S. M. Imp. & Cath. & ceux d'Angleterre & d'Hollande retirent un avantage réciproque du présent Traité de Commerce ; que toutes choses soient mises par consequent sur le pied qu'elles étoient sous le Regne de Charles II. Roi d'Espagne ; ce que Sa Maj. Imp. & Cath. est prête à observer à tous égards. En un mot S. M. comme Prince Souverain & Pere de ses Sujets, n'a aucunement intention de mettre ses Sujets dans une condition détériéure que ceux d'aucun autre Prince ou Etat de l'Europe, ou que celle dont ils ont joui sous les glorieux Prédecesseurs. C'est pourquoi, nous vous prions, Messieurs, de donner part à Sa Maj. Britannique & aux Etats-Généraux de ces justes intentions de Sa Maj. Imp. & Cath., ne doutant pas que les leurs ne soient les mêmes, conformément à la Maxime *Vivez & laissez vivre* ; Maxime sur laquelle ils ont eux-mêmes si souvent insisté ; Maxime qui doit être particulièrement observée à l'égard d'un Pays qui a été & qui est encore la Barriere & le boulevard des Etats Généraux, & dont la conservation doit leur être bien chere. Nous sommes d'autant plus persuadés

Quodés que tels sont leurs sentimens, que c'est une „
erreur manifeste que de croire que le Commerce „
des Pays-Bas puisse subsister sur un autre pied „
que celui de toutes les autres Nations de l'Euro- „
pe, & que Sa Maj. Imp. & Cath. soit l'unique „
Prince qui ne jouisse pas du même pouvoir que „
les autres. „

Aprés une telle déclaration il est vraisemblable
que les Puissances Maritimes se conformeront aux
intentions de l'Empereur, ou qu'au contraire ce
Monarque établira dans ces Pays un Tarif tel qu'il
le jugera convenable, sans leur concours.

XIII. Un Courier de Vienne arriva le 17. Mars
à Bruxelles avec l'agrément de l'Empereur & la ga-
rantie des États d'Autriche pour la levée des trois
millions de florins que les États de Brabant font
actuellement sur leur crédit, & le lendemain & le jour
suivant, les Députés des États de Brabant s'étant
assemblés, ils résolurent d'ouvrir les livres & de
recevoir des inscriptions pour la levée de cette
somme.

Mr. de Steenhout sera, dit-on, déclaré Président
du Conseil privé: Et le Baron de Poederlé, Prési-
dent du Grand Conseil de Malines.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en E S P A G N E, depuis le mois
dernier.*

I. **L**E 21. Février jour que le mariage de l'In-
fant Don Philippe avec Madame de France
premiere fut déclaré à Versailles, le Roi le déclara
pareillement au Pardo. On a fait le même jour à

ce sujet, & les deux suivans, des réjouïssances publiques avec des illuminations tant à la Cour, qu'à Madrid; & l'on y a sonné toutes les cloches. Les mêmes réjouïssances se sont faites par ordre du Roi dans toutes les Villes du Royaume. On donne encore pour certain que le Mariage de l'Infante Marie-Therese avec Mgr. le Dauphin sera aussi déclaré dans peu, & que cette double union sera suivie d'une liberté de Commerce dans l'Amérique Espagnole que le Roi accordera aux François. Le Comte de la Mark, Ambassadeur de France, a entamé cet ouvtage, qui est l'une des principales instructions dont il fut chargé par la Cour avant son arrivée à Madrid: Il a déjà fait des propositions là-dessus, & représenté les avantages que les deux Couronnes pourtoient retirer de ce Commerce, le Roi son Maître étant dans les dispositions d'accorder aux Sujets Espagnols tous les Privileges & Prerogatives qu'ils demanderont, si Sa Maj. Catholique veut bien accorder aux Sujets de la France la liberté d'envoyer annuellement un ou deux Vaisseaux en Amérique, sans être obligés d'avoir recours aux Gallions. Ce Ministre a fait aussi une proposition touchant le Commerce des Negres, qu'on dit avoir été reçue favorablement. Par-là les deux Couronnes feroient cause commune dans ce qui regarde le Commerce de l'Amérique, & ne manqueroient pas ensuite de mettre des bornes à celui des Anglois & des Hollandois. Tout concourt à le faire croire, non-obstant la Convention faite en dernier lieu avec l'Angleterre, & le reglement qu'on dit prochain, par rapport aux differends survenus entre la Cour & la Republique d'Hollande sur ce qui s'est passé en Amérique; Reglement qui occasionne néanmoins autant de conferences entre le Ministre des Etats Generaux & Mr. de la Quadra, premier Secre-

taire

taire d'Etat, que le Marquis de St. Gilles ena à La Haye avec les Ministres Hollandois. Celui de la Cour de Londres ne frequente pas moins Mr. de la Quadra depuis la Convention signée au Pardo le 14. Janvier, qu'auparavant; mais les entretiens roulent pour la plûpart sur le refus provisionnel que la Compagnie Angloise du *Sud* a fait de payer à la Couronne les 68. mille livres sterlings, qu'on prétend préalablement à toute autre discussion. Il presenta vers le milieu de Mars au Roi Mr. de Castres nommé par Sa Maj. Britannique son second Plénipotentiaire aux conférences qu'on doit tenir à Madrid pour un Traité définitif, conformément à la Convention.

II. Dans une telle conjoncture, & vû que l'Escadre Angloise n'est pas encore sortie de la *Mediterranée*, l'on tient toujours divers Vaisseaux équipés dans les Ports, quoique la plûpart de ceux qui y étoient il y a quelques mois, furent desarmés sur la fin de Fevrier: Toutes les Troupes de terre ont dû cependant être completes pour le mois d'Avril, & les Officiers se trouver à leurs Regimens afin d'assister à la revuë générale & particuliere qui a été fixée au même mois.

III. Le Roi a envoyé à Sa Maj. Très-Chrétienne quatre Colliers de l'Ordre de la Toison d'or, pour les distribuer à qui Elle jugera à propos, & le Roi Très-Chrétien lui a rendu la pareille par quatre Colliers de l'Ordre du Saint Esprit. Sa Maj. a envoyé aussi au Marquis de la Mina, son Ambassadeur à la Cour de France, les pleins-pouvoirs pour signer l'accession de l'Espagne au Traité définitif de Vienne. Le Roi des deux Siciles, & le Roi de Sardaigne en ayant fait autant, on ne doit plus douter de la prochaine publication de la Paix.

IV. Le Comte de Collowrath , après s'être arrêté quelque temps en cette Cour sans aucun caractère public, eut le premier Mars une Audience particulière du Roi, & remit à Sa Majesté ses Lettres de créance, en qualité de Ministre du Roi de Pologne, Electeur de Saxe. Le Comte de Bolza est attendu à Madrid avec caractère d'Ambassadeur extraordinaire de ce Monarque. Dans le courant du même mois Sa Majesté disposa de diverses Charges Militaires, & nomma Don Jean-Baptiste d'Iruralde, Gouverneur du Conseil des Finances & de ses Tribunaux, Surintendant des Rentes générales, & Secrétaire des Dépêches universelles des Finances. Don Joseph de la Quintana a obtenu l'Emploi de Secrétaire des Dépêches de la Marine & des Indes : Et le Duc de la Conquista, Capitaine Général des Armées du Roi, & connu ci-devant sous le nom de Marquis de Gracia-Real, a été déclaré Viceroi de la Nouvelle Espagne, & Président de l'Audience de la Ville de Mexique : Il conserve la Charge de Major & Inspecteur Général du Regiment des Gardes Espagnoles, Infanterie.

V. Deux Vaisseaux d'Avis partirent sur la fin de Mars de la Baye de Cadix pour *Cartagene* & la *Vera-Cruz*. Le *St. Bruno*, Vaisseau de Regitte, escorté de trois Frégates du Roi, commandées par Mr. Giralдино, y entra au contraire le 13. du même mois, venant de *Buenos-Ayres*. Ces Navires étoient partis du bas de la Riviere près de *Cadix* le 23. Novembre dernier, de maniere qu'ils ont employé cent & seize jours dans leur trajet. Leur charge consiste, entr'autres, en un million 417. mille Pistres, tant pour le compte du Roi que pour celui des particuliers, 7160. onces d'Argent en barres, 1202. onces d'Or en lingots, 3344. Pistoles, 30000. Cuits, 20000. livres de Laine de *Vigogne*,

gne, 50. quintaux d'Yvoire, 1. quintaux de Dents d'Elephant &c. Par ces Vaisseaux l'on a appris que les deux Frégates du Roi qui sont restées dans ces Pays-là avoient compté de mettre à la voile au mois de Fevrier pour revenir aussi en Espagne.

Des avis de Lisbonne portent que la Flotte destinée pour *Rio de Janeiro* a dû mettre à la voile au commencement de Mars ; & que Sa Majesté Portugaise a nommé le Comte de Fuentes de Lima pour venir à la Cour de Madrid en qualité de son Ambassadeur.

VI. Un Vaisseau de guerre Espagnol, nommé la *Nouvelle Victoire*, monté de 50. pièces de Canon, & allant de la *Havane* à *Cartagene*, a eu le malheur de périr avec toute sa charge & tout son Equipage à la hauteur de l'Isle de *Sanchuy*. On a eu cette nouvelle avec celle que les Corsaires de Barbarie ayant fait quelques descentes sur les côtes d'Espagne dans la *Méditerranée*, y ont enlevé & conduit en esclavage plusieurs Habitans, & même des Familles entieres, sans que des Galeres qu'on avoit envoyées à leur poursuite, ayent pû les atteindre.

VII. Toutes les Lettres que l'on reçoit à la Cour venans de *Barbarie* ; ne font mention que de la misere qui est générale dans ce Pays-là, plus encore par la disette des vivres que par les troubles qui y ont régné pour les diverses factions dont on a parlé ; disette qui ira en augmentant s'il ne survient des pluyes pour faire fructifier les semailles du mois de Mars ; car on n'y compte plus sur celles de l'Automne, les Campagnes & les Plaines étans toutes couvertes de Sauterelles qui broutent jusqu'à la racine des plantes, & qui ont déjà ruiné tous les biens de la terre. Les mêmes Lettres assurent aussi que *Musley Abdalach*, l'un des prétendans au Trône de *Maroc*, & qui s'étoit mis en route vers la *Guinée* se croyant abandon-

abandonné de ceux qui lui avoient paru ci-devant affectionnés, s'étoit vu au milieu de son voyage, plusieurs Peuples & une multitude de Montagnards étans venus le joindre, & l'ayant proclamé Roi; qu'ensuite ils l'ont conduit à *Therandin*, où ils lui ont juré fidélité, avec promesse de le maintenir sur le Trône fût-ce aux dépens de leurs Biens & de leurs vies.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **A**près ce que nous avons avancé de la négociation du Comte de la Marck, Ambassadeur du Roi à Madrid, & des fins qu'on s'en promet, l'on croit déjà dans ce Royaume que l'Espagne ne renouvellera pas avec l'Angleterre le Traité de l'*Assiento*; car il y a actuellement des Sociétés de Marchands à *Nantes*, à *Saint Malo*, & ailleurs, qui comptent d'être admises à traiter avec le Roi Catholique pour fournir chaque année aux Colonies Espagnoles en Amerique, le même nombre de Negres, que la Compagnie Angloise du *Sud* y a fait transporter jusqu'à present, & aux mêmes conditions; puisque quelques-unes de ces Sociétés ont, comme on le prétend, l'agrément de la Cour à cet effet, & de fortes recommandations auprès du Ministère d'Espagne: Il y a un plan formé à ce sujet, & suivant ce plan la Compagnie des Marchands François qui aura la traite des Negres, sera aussi autorisée par des Lettres Patentes de Sa Maj. Catholique à courre sus à tous les Vaisseaux qui se trouveront en contrebande. Voilà bien de quoi augmenter les allar-

mes

mes de la Nation Angloise ; mais sans pouvoir se plaindre à ce sujet du Ministère Britannique contre lequel elle a paru si irritée, à cause de ses égards pour l'Espagne dans une conjoncture où elle ne respiroit que vengeance : D'ailleurs l'union étroite qu'elle remarque dans toute la Maison de Bourbon ne lui annonce que trop l'inutilité des efforts qu'elle employeroit à ne pas se contenter & de la Convention signée à Madrid entre les Ministres Espagnols & Anglois, & de tout ce qui sera réglé en conséquence : Car elle doit être hors de doute, que le Cardinal de Fleury qui est parvenu à perfectionner son projet pour la pacification générale, en portant les Cours de *Madrid*, de *Naples* & de *Turin*, à accéder au Traité définitif de Vienne, n'ait aussi formé celui d'un commerce des Sujets du Roi dans l'Amerique Espagnole, en même-tems qu'il a engagé Sa Majesté à renouveler l'Arrêt de 1701. du feu Roi Louis XIV. dont nous avons fait mention à l'Article d'Angleterre.

II. Rien n'a été contremandé de tout ce que nous fîmes remarquer à nos Lecteurs dans nos derniers Mémoires, page 217. Ces ordres donnés aux Troupes de se trouver complètes ; de remonter la Cavalerie ; que la Milice soit en état, & toujours prête à marcher ; & que les travaux commencés en quelques Ports & Villes Maritimes du Royaume ; ces ordres, dis-je, font connoître de plus en plus qu'il y a ou quelque affaire d'importance sur le tapis, ou que toutes ces précautions prises dans le tems de paix & de l'heureuse union qui regne entre les Puissances les plus considérables de l'Europe, ne tendent qu'à la rendre durable, & à parvenir à l'exécution des grands projets qui sont formés. On veut de plus dans ce Royaume que les Sujets de l'Empereur aux Pays-Bas se ressentent dans leur commerce

merce des bons effets de l'union intime qui regne entre les deux Cours de Vienne & de Versailles.

III. Les frontieres du Royaume de tous les côtés sont garnies de beaucoup de Troupes. Celles qui sont dans les trois Evêchés & en Lorraine, sont entr'autres, assez nombreuses. On fait courir à ce sujet le bruit qu'elles sont destinées à soutenir, en cas de besoin, le Prince de Sultzbach, & le mettre en possession des Duchés de *Bergue* & de *Quilliers* après la mort de l'Electeur Palatin; car il est autant que certain que la nouvelle Convention conclüe à Paris, ainsi que nous l'avons avancé au paragraphe IX. de l'Article d'Hollande du present Journal, a pour objet de garantir au Duc de Sultzbach la possession de *Quilliers* & de *Bergue* pendant deux ans après la mort de l'Electeur Palatin; & les quatre Puissances qui ont fait cette Convention sans la concurrence de l'Angleterre & des Etats Généraux, sont, l'Empereur, le Roi, l'Electeur de Baviere, & l'Electeur Palatin, pour son Successeur: Mais on est comme persuadé qu'il y a encore d'autres arrangemens qui sont pris touchant cette affaire.

IV. On parle toujours du renouvellement de l'Alliance avec les Cantons Suisses comme d'une affaire conclüe; on sçait du moins que les Députés des Cantons Protestans qui s'étoient assemblés à *Arrau*, pour déliberer sur ce sujet, ont terminé leurs Conférences, après avoir résolu d'écrire à l'Ambassadeur du Roi, pour lui notifier que les Cantons Protestans sont portés à entrer en négociation, & le prier d'indiquer le tems & le lieu pour y commencer les Conférences.

V. Le 4. Mars le nouveau Cardinal de Tencin, Archevêque d'Embrun, reçut à Versailles la Calotte des mains du Roi, après avoir fait à Sa Majesté un compliment de remerciement, portant " qu'il tenoit
 „ le

le Chapeau d'un Prince qui a tout sacrifié pour la Religion *, & V. M. qui fait tout pour elle, va me donner les marques de cette Dignité. Je sçai toute l'étenduë de mes engagements, & ja- mais rien ne pourra m'empêcher de les remplir. Le bruit se répand à présent, & avec quelque fondement, que le Cardinal de Fleury s'est choisi pour Adjoint ou Successeur cette nouvelle Eminence si connuë & si considerée, pour ce zèle qu'elle a fait toujours paroître pour les interêts de l'Eglise & de la saine Doctrine.

VI. Ensuite de l'offre faite à Sa Majesté par le Roi d'Espagne de l'Ordre de la Toison d'Or, le Marquis de La Mina, son Ambassadeur, alla le 21. à Versailles avec les deux Colliers & Toisons qu'il avoit reçus de la Cour, & il eut l'honneur de les présenter au Roi dans un Bassin un genou en terre, en présence de Mr. le Cardinal de Fleury, des Ministres & Secretaires d'Etat, de Mr. le Chancelier, & de tous les Seigneurs, qui ordinairement ont entrée dans le Cabinet de Sa Majesté, où se fit cette présentation. Le Roi ayant reçu la Toison, se la mit au col, & donna ensuite à Mgr. le Dauphin celle qui lui étoit destinée. Dès le même jour Sa Majesté commença à la porter & parut en public avec ce nouvel Ordre, de même que Mgr. le Dauphin.

VII. L'affaire concernant les Avocats au Conseil dont les Offices ont été supprimés par l'Edit du mois de Septembre dernier †, semble être actuellement tout-à-fait terminée, au moyen d'un Arrêt du

* C'est le Chevalier de St. Georges reconnu à Rome Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

† Cet Edit est rapporté dans nos Mémoires de Novembre 1738., page 348.

du Conseil d'Etat du 23. Mars, qui ordonne la suppression d'une Requête imprimée, par laquelle ils demandent au Roi la revocation de l'Edit de suppression de leurs Charges, & qu'il fût suris à l'exécution du nouveau Reglement du Conseil sur différens motifs que le Ministère n'a pas jugé dignes de son attention. Il avoit paru auparavant un autre Arrêt du Conseil, lequel, pour faire cesser les obstacles que les Avocats dont les Offices ont été supprimés, apportoient à la poursuite des affaires, en continuant à travailler sous des noms empruntés, & exécutant ainsi le Reglement auquel ils avoient refusé de se soumettre, a homologué une délibération de la nouvelle Compagnie des Avocats aux Conseils, aussi imprimée, qui renouvelle des précautions anciennement prises pour supprimer de pareils abus, dans le cas d'une semblable suppression de ces sortes d'Offices.

Il y a eu des Ecrits répandus sur cette affaire, & l'on a pris garde sur-tout à une Lettre imprimée qui rend compte au Public de la maniere que les choses se sont passées. On y voit que la résistance des Avocats à l'exécution du nouveau Reglement, avoit moins pour objet l'intérêt du Public & l'honneur de leur Profession, que leur intérêt personnel.

VIII. Le Roi a donné l'agrément du Régiment d'Infanterie de Medoc, dont le Duc de Crussol a donné sa démission, au Marquis de Lanion, Guidon de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans; celui du Régiment d'Infanterie, dont le Marquis de Senneçette a pareillement donné sa démission, à Mr. Amelot de Villedomain, Capitaine au Régiment de Nicolai, Dragons; & celui du Régiment de Cavalerie, dont le feu Comte de Peyte étoit Mestre de Camp, au Comte de Vintimille, Capitaine au Régiment

Régiment de Cavalerie d'Anjou. Le Roi a nommé aussi Mr. de Beauharnois, Intendant de la Marine à *Rochefort*, à l'Intendance des Armées navales, à la place de Mr. de Castigny. Mr. de Ricouart, Intendant de la Marine de *Dunkerque*, passe à l'Intendance de *Rochefort*; & Mr. Pelissier, Commissaire Général de la Marine à *Bayonne*, remplace Mr. de Ricouart à *Dunkerque*. Sa Majesté a encore nommé aux Bénéfices vacans, ayant conféré l'Evêché de *Quebec* à l'Abbé de Lauberiviere, sur la démission de Mr. Dosquet, qui a été pourvû de l'Abbaye de *Breime*; celle de *Cercamp* a été donnée à l'Abbé de Canilhac, Auditeur de Rote; celle de *Valoires* à l'Evêque de Boulogne; celle de *St. Euvart* à l'Abbé de Gouffier, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris; celle de *Ardenne*, à l'Abbé de St. Valiers; celle de *Lieu-Restauré* à l'Abbé de Moy; celle de *Perignac* à l'Abbé de Mesplez; & celle de *Molnoüe* à Madame Rossignol, Abbesse d'Arcis.

Le 21. Mars Mr. l'Abbé de Ventadour fut élu Recteur de l'Université de Paris.

IX. Le 22. le Marquis Lomellini, Envoyé Extraordinaire de la République de Genes, arriva à Paris, & fut conduit le 24. à la Cour par le Marquis de Brignoles, qu'il vient relever, & qui doit être actuellement parti pour retourner à Genes. Cette République fait tout ce qu'elle peut, afin que la Cour ne se relâche point quant à l'expédition de Corse, que tous les Mécontents de cette Isle ne soient mis à la raison, & rentrés sous l'obéissance de ses Maîtres. Le Marquis de Maillebois a dû mettre à la voile de *Toulon* vers la fin de Mars, pour se rendre en cette Isle, où il va commander en chef les Troupes du Roi à la place du feu Comte de Boissieux. Mais les quatorze Bataillons qui doivent s'embarquer à Antibes, ne sont pas encore partis,

partis, à cause que ceux dont les quartiers étoient éloignés, ont été arrêtés dans leur marche par le mauvais tems. Un Entrepreneur pour la fourniture des vivres pour ces Troupes, & celles qui sont déjà en Corse, est cependant parti pour s'y rendre, de même que douze Chirugiens. Nous ferons voir à l'Article suivant, & après le peu qui nous reste à rapporter de celui-ci, ce qui s'est encore passé dans cette île.

X. Mr. le Chevalier Servandoni, Peintre & Architecte du Roi, donne dans la Salle des machines du Palais des Thuilleries, un nouveau spectacle généralement goûté & applaudi; il est composé de tout ce que l'art de la Perspective & les Mécaniques peuvent fournir à la scène dans un lieu aussi vaste. Un nombre presque infini de personnages, ou naturels, ou de relief, anime cette représentation qui dure une heure au moins. Un mouvement continuel & divers changemens y forment une agréable variété. Le chaos, la destruction, & le premier âge de la nature précèdent l'Histoire de *Pandore*, laquelle est portée dans l'Olympe par Mercure, & y reçoit des mains de Jupiter la fameuse boîte, au milieu de l'assemblée des Dieux, qui se rendent de toutes parts à cette brillante fête. Elle est ensuite ramenée sur la terre, & y fait l'ouverture de la boîte. La confusion de la nature, en finissant la représentation, donne une image sensible des maux qu'elle y a répandus.

Voilà ce qui attire une foule de Spectateurs au Palais des Thuilleries. On applaudit aussi beaucoup à Paris à une seconde machine que le Sr. Boulogne a construite; mais on y applaudit à cause de son utilité; car elle a eu tout le succès qu'on pouvoit en attendre. Elle a monté au commencement de Mars depuis le Pont Royal jusqu'à celui du Petit Chatelet,

Chatelet, quatre Batteaux chargés de pierres, qui doivent servir au Château de Fontainebleau, & trois autres depuis le Pont du Petit Chatelet jusqu'à celui de la Tournelle. Le Public a par là cet avantage, qu'il n'a plus l'embarras du tirage des Sels & autres Marchandises par les Chevaux.

XI. On a de *Bourdeaux* la nouvelle d'un malheur arrivé aux Peres Capucins du Couvent de cette Ville, dont trente y sont morts en sortant du Refectoire, pour avoir bû d'une pièce de vin que le Frere Sommelier avoit clarifié quelques jours auparavant, & dans laquelle il avoit mis par mégarde de l'Arsenic au lieu de colle. Ce Frere est du nombre des morts, & il n'y a eu d'échappés à ce malheur que trois Religieux qui n'avoient point bû de ce vin empoisonné.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **C***orse.* Quoique tout le monde eut été dans la pensée que la présence du Seigneur Theodore animoit les résolutions des Mécontents, & qu'il étoit par conséquent de retour en cette Isle; on sçait néanmoins qu'il n'y étoit pas encore dans le courant de Mars, que les peuples n'en restoient pour cela pas moins attachés à sa personne, s'en tenans à un Acte de confirmation de leur Election que leurs Chefs assemblés firent dès le 16. Janvier dernier. Cette pièce qui n'a paru que depuis quelques semaines, porte ce qui suit.

„ Nous déclarons & notifions à tout l'univers
„ notre volonté & intention expresse, que pour
„ cause

„ cause des insupportables oppressions que nous avons
 „ souffertes pendant un très-long tems sous la
 „ tyrannie des Genoïs, nous avons élu il y a quel-
 „ ques années le Seigneur Theodore Baron de Neu-
 „ hoff, Roi de l'Isle de Corse: Que nous nous
 „ sommes soumis & que nous avons pris la réso-
 „ lution de demeurer toujours soumis à la personne,
 „ que Dieu veuille conserver & benir, de même que
 „ ses Descendans. Nous déclarons aussi qu'en don-
 „ nant des Otages & en nommant des Députés
 „ avec des pleins-pouvoirs, nôtre dessein n'a pas été
 „ de retracter cette Election, mais uniquement de
 „ faire connoître à toutes les Puissances, & sur tout
 „ au Roi Très-Chrétien, l'accablement sous lequel
 „ nous avons gémi, & la validité de nôtre Elec-
 „ tion, afin que ce Monarque, qui peut-être, n'a
 „ jamais été dûment informé de la misere des
 „ Corfes, n'ignorât point qu'au cas que son dessein
 „ fut de réduire le Royaume de Corse sous la ty-
 „ rannie Genoïse, tous les Habitans, préféreroient,
 „ sauve leur Religion, de se donner plutôt aux
 „ Turcs qu'aux Genoïs, le massacre de sept cens
 „ des principaux Corfes arrivé sept ans après le
 „ zélé ressentiment de *Sampiero*, Corse, & cela après
 „ avoir obtenu la garantie de la France, étant en-
 „ core present à nôtre memoire. C'est pourquoi
 „ nous déclarons encore que nos Otages & Dépu-
 „ tés ont fait un mauvais usage de leurs procura-
 „ tions contre nôtre première Election & Soumission,
 „ & que par le present Acte solennel, Nous con-
 „ firmans aujourd'hui & pour toujours l'Election
 „ du Baron Theodore de Neuhoff, pour Roi de
 „ Corse & de l'Isle de Caprara, avec ses annexes &
 „ dépendances; lequel Seigneur nous dénonçons
 „ de vive voix & d'un consentement unanime, être
 „ nôtre légitime Souverain & Roi, soumettans en
 „ „ consequence

„ consequence à la disposition de nôtre Roi *Theo-*
„ *dore*, que Dieu conserve, nos Personnes, nos
„ Biens & nôtre vie. Fait dans la grande Place du
„ Couvent de *Tavagnia*, où nous sommes tous
„ assemblés Vendredi 16. Janvier vers le midi,
„ l'an de grace 1739.

„ Ce que nous Généraux & Commandans insti-
„ tués, confirmons au nom de tout le peuple.
„ Etoient signés, *Hiacinthe de Paolis. Don Louis*
„ *Giafferi.* „

Toutes les Communautés de delà les Monts ont fait une pareille déclaration; d'où l'on infere toujours que les Troupes Françoises trouveront assez de résistance dans leur expédition, laquelle ne commencera qu'après l'arrivée du grand Convoi qui n'est pas encore parti d'*Antibes*. Jusqu'ici celles qui sont dans l'Isle n'ont rien entrepris dont le succès ayent bien répondu à leur attente; on l'a dit dans son tems; présentement elles font des dispositions pour agir plus vivement, ayant commencé à battre *Monte-Maggiore*, Poste important de la Province de *Balagna*; ce qui a attiré de ce côté-là un grand nombre de Mécontents pour le secourir. On comprend ainsi sur une action, on dit même qu'il y en a déjà eu une au desavantage des François; mais peut-être, cette nouvelle n'a-t-elle pas plus de fondement que celle qui annonçoit un combat arrivé le 18. Février, & dont on n'a pas eu la confirmation. Cependant les Soulevés continuent leurs desordres, ils pillent, brulent, & ruinent les maisons de ceux qui n'ont pas comme eux voulu jurer fidélité & soumission au Seigneur *Theodore*: Ils rassemblent leurs forces, résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité; ils travaillent avec beaucoup d'ardeur à se retrancher dans leurs montagnes, qu'ils prétendent de rendre inaccessibles, faisant des coupures dans les

défilés, & élevars des Forts dans les endroits les plus exposés, & font des mouvemens & des courses au long & au large, qui ne laissent pas de donner de l'inquiétude. Ils n'ont pas empêché cependant qu'on ne leur ait enlevé au commencement de Mars vers l'*Isola Rossa*, 50. Bœufs, 100. Moutons, & un nombre de Bestiaux à peu près semblables, vets *San-Pelegrino*.

II. *Genes*. Ensuite des ordres de la République, quelques Entrepreneurs ont déjà acheté six cens Mulets & 60. Chevaux, qui vont être incessamment transportés en *Corse*; les uns serviront à porter les vivres, & les autres doivent servir pour l'Artillerie. On compte qu'il en faudra davantage, & qu'il y aura avec cela encore bien d'autres choses à faire passer dans cette Isle, avant que les Troupes de France ne soient parvenues à l'exécution du projet formé pour réduire les Mécontens.

L'inquiétude que la République avoit conçue des mouvemens des Piémontois aux environs de *Final*, semble un peu calmée à présent; car on parle d'un accommodement prochain avec la Cour de Turin, qui pourra se faire par le consentement de la République à la cession d'un terrain dont cette Cour a besoin pour faire le chemin qui va de *Loano* en *Piemont*.

III. *Turin*. Le Comte d'Althan, Chambellan du Grand Duc de Toscane, arriva le 7. Mars de Florence en cette Ville, & le lendemain s'étant rendu à l'Audience du Roi, il donna part à Sa Maj. de l'arrivée du Grand Duc son Maître dans ses Etats, ensuite il fut conduit à l'Audience de la Reine, & à celles du Duc & des trois Princesses. Le 16. ce Seigneur partit pour retourner à Florence avec le portait du Roi enrichi de diamans dont Sa Majesté lui a fait présent. Pendant son séjour à
Turin

Turin, il a vû quelquefois les Ministres, & levé avec eux des difficultés qui paroissent devoir traverser la venue du Grand Duc à Turin, où S. A. R. souhaitoit de faire un tour, en reprenant la route d'Allemagne. Après le départ de Mr. d'Althan, le Baron de Villette, Gentilhomme de la Chambre du Roi, fut nommé pour aller à Florence complimenter au nom de Sa Maj. le Grand Duc & la Grande Duchesse de Toscane sur leur arrivée dans la Capitale de leurs Etats.

Les Troupes du Roi montent à présent à 26. mille hommes & six mille Miliciens, quoiqu'il y ait eu quelque reforme depuis peu.

IV. *Milan* On a fait un Détachement des Troupes Impériales de cet Etat pour escorter deux Regimens que le Duc de Modene envoie au service de l'Empereur en Hongrie, & qui sont partis de Modene vers le milieu de Mars. Ces deux Regimens formés de belles Troupes & composés chacun de 800. hommes, prennent la voye du *Tirol* & de la *Stirie*. On a fait aussi partir de Milan un nombre considérable de Recrûs pour les Regimens Italiens qui sont en Hongrie. Il n'y aura des Troupes qui sont en Toscane qu'un Bataillon du Regiment de Palavicini qui prendra la même route, ce Bataillon étant destiné à servir sur la Flotille Imperiale.

Le Cardinal Stampa doit enfin avoir fait son entrée publique à Milan en qualité d'Archevêque, ayant différé cette cérémonie jusqu'après son élévation au Cardinalat qu'il sçavoit devoir arriver, & qu'on a sçû en cette Ville le 26. Fevrier par un Courier parti de Rome le 23., jour que le Pape l'avoit déclarée.

V. *Toscane*. Après une promotion de vingt six Chambellans, pris la plupart dans la Noblesse de cet Etat, que le Grand Duc fit le premier de Mars,

Son A. R. partit de *Florence* pour se rendre à *Pise*, accompagnée de la Grande Duchesse son Epouse & du Sérénissime Prince Charles son frere. Elle s'embarqua sur l'*Arno* à bord de deux Gondoles, & arriva à *Pise*, où L. A. R. ont été reçus avec de grandes démonstrations de joye. Le 6. Elles arrivèrent à *Livourne*. Les réjouissances publiques qu'on y a faites à cette occasion, n'ont en rien cédé à celles qu'il y a eu à *Pise* & à *Florence*, toutes les Nations que renferme cette Ville commerçante s'étant distinguées l'une à l'envi de l'autre par des spectacles dignes d'admiration, & dont il seroit trop long de faire le recit. L. A. R. se sont embarquées presque tous les jours qu'elles ont été à *Livourne* tantôt sur un Navire & tantôt sur un autre pour respirer l'air de la mer, & le 16. Elles partirent pour retourner à *Florence*, entièrement satisfaites de l'empressement que tout le monde a témoigné pour leur rendre le séjour de cette Ville agréable. Le Grand Duc y a donné des marques ordinaires de sa générosité, tant au Général Wachtendonck, qu'aux Capitaines des Vaisseaux qu'elle a montés, & autres. La Nation Angloise & les Juifs se sont aussi ressentis de ses graces, ayant obtenu quelques nouveaux privileges. Quarante vieux Forçats & douze Turcs n'en ont pas non plus été exclus, puisqu'ils ont été mis hors des fers & rendus à leur liberté. Avant le départ de S. A. R. de *Livourne*, Elle a accordé par des Lettres Patentes au Sieur Bernasconi, la Ferme générale de tous les revenus de l'Etat.

Le 18. au soir L. A. revinrent à *Florence*. Le lendemain un Courier de *Vienne* ayant apporté des dépêches au Grand Duc, on aprit peu après que S. A. R. ne se mettroit point cette année à la tête de l'Armée de l'Empereur en Hongrie, la résolution prise à ce sujet ayant été changée dans des

Conseils

Conseils tenus en présence de Sa Maj. Imp. On avoit cru cependant que S. A. R. seroit restée encore quelques mois à Florence, on s'étoit même flaté que la Grande Duchesse, qui avance heureusement dans sa grossesse, y auroit fait ses couches; mais il a été décidé que L. A. Royales retourneront bientôt à Vienne; elles ont fixé leur départ en conséquence au 26. d'Avril qu'elles ont dû reprendre la route d'Allemagne. Le Grand Duc passera, comme on l'assure toujours, par *Turin*, mais il ne s'y arrêtera que peu de jours, comptant d'aller rejoindre la Grande Duchesse son Epouse à *Milan*. L. A. R. & Ser. pourront se rendre ensuite à l'Abbaye d'*Einsiedel*; de-là à *Schaffhausen*, & y avoir une entrevüe avec S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine qui s'y rendra, dirøon, de *Commerci* avec la Sérénissime Princesse Charlotte sa fille; & après quelques jours ces Princeses retourneront à *Commerci*, & L. A. R. & Sérénissime continueront leur voyage par *Ulm*, où elles s'embarqueront sur le *Danube*.

Pendant le séjour du Grand Duc à Florence, S. A. R. a assisté régulièrement au Conseil d'Etat, Elle a conféré fort souvent avec ses Ministres sur les affaires de leurs Départemens, & l'on a publié diverses Ordonnances pour remettre le Commerce & les Manufactures dans un état plus florissant. Par une autre Ordonnance, les intérêts des Monts de Piété qui étoient à trois & demi pour cent, sont réduits à trois pour cent. Les Propriétaires ont cependant la liberté de retirer leurs capitaux, & de les employer où ils voudront. On compte que cette réduction vaudra 60. mille écus par an à la Caisse publique. Pendant le même tems du séjour de S. A. R. à Florence, on a rouvert la communication avec le District d'*Arezzo* & autres, laquelle étoit interrompue à cause du mal contagieux qui s'étoit

manifesté parmi les bestiaux, & qui a présentement cessé absolument. On a chanté à ce sujet le *Te Deum* dans l'Eglise de Sainte-Marie dell'Annunciata.

VI. On apprend par l'Equipage d'un Bâtiment arrivé de *Smirne* à *Livourne* vers la mi-Mars, que le Rebelle *Sare-Bey Oglu*, dans la Province de *Natolie*, dont nous avons parlé ailleurs *, avoit eu un échec assez considérable, ayant perdu plus de 500. hommes dans une nouvelle action avec les Troupes Turques, & que le reste de son monde qui fut engagé dans cette action, avoit été obligé de prendre la fuite; ce qui fait espérer à la Porte Ottomane que ce Rebelle ne refusera plus des propositions de paix qu'elle lui a fait offrir. Le Maître d'un autre Bâtiment arrivé aussi vers le même tems au Port de *Livourne*, venant d'*Alger*, assure que des Troupes que le Dey de cette Régence a résolu d'envoyer au secours du Dey détrôné de *Tunis*, n'attendoient pour partir qu'une réponse à des propositions faites au nouveau Dey, pour un accommodement à l'amiable. Ces Troupes, suivant le même rapport, iront mettre le Siège devant *Tunis*, au cas que la réponse attendue ne soit point favorable, & concourront à remettre l'ancien Dey sur le Trône.

VII. *Venise*. Le Sénat fut assemblé extraordinairement le 4. Mars sur des dépêches qu'il avoit reçues par un Courier arrivé de *Palma* de la part du Gouverneur de cette Place de la République, qui lui donna avis qu'un Détachement de 400. hommes de Troupes de l'Empereur, ayant leurs Officiers à leur tête, s'étoit avancé jusqu'à la frontière de l'Etat

entre

* Voyez la relation donnée dans nos derniers Mémoires, page 243. & suiv.

entre *Palma Nuova & Marano*, & qu'après avoir chassé les Gardes que le Magistrat de la Santé y avoit postés, il avoit brûlé les Baraques de *Corniole, Perpetto & Castello*; qu'ensuite il étoit descendu la Riviere de *Lausa* jusqu'à son embouchure; qu'il avoit chassé l'équipage d'une Fuste armée qui y étoit, & mis le feu à ce Bâtiment, après en avoir enlevé toute l'Artillerie. Le Gouvernement a depuis dépêché un Exprés à l'Ambassadeur de la République à la Cour de Vienne pour se plaindre de ce procédé; & en attendant, il a ordonné à un Bataillon de Troupes réglées d'aller reprendre poste entre *Palma Nuova & Marano*, & de rétablir les Bataques qui ont été brûlés. On a aussi envoyé une Galliotte à l'embouchure de la Riviere *Lausa* à la place de la Fuste.

Mr. Paschal Malpiero fut élu le 8. Provéditeur de la Flotte à la place de Mr. François Diedo.

VIII. *Naples*. Le 20. Février la Reine se leva pour la première fois depuis sa maladie, & sortit de sa chambre pour en aller occuper une autre. Le *Te Deum* fut d'abord chanté en actions de grâces dans la Chapelle du Palais, dans la Métropolitaine & dans les autres Eglises de cette Capitale; & l'on envoya en même-tems notifier cette agréable nouvelle au Roi à *Portici*, & des Exprés à *Vienne*, à *Varsovie* & à *Madrid* au même sujet. Le 25. que la Reine dina pour la première fois en public depuis sa maladie, on a encore dépêché des Exprés aux mêmes Cours, & le 13. de Mars le Roi revint de *Portici* au Palais Royal, où toute la Noblesse & les Ministres en habits de fête s'étoient assemblés pour féliciter Leurs Majestés, tant sur le recouvrement entier de la santé de la Reine, que sur le Mariage de l'Infant Don Philippe avec Madame de France, que le Roi avoit déclaré dès le 27. Février. Le soir &

les deux suivans il y eut par ordre du Roi des illuminations & des feux de joye par toute la Ville à l'occasion de ces heureux événemens, & le lendemain un *Te Deum* solennel dans l'Eglise Métropolitaine en actions de grâces, auquel assisterent Leurs Majestés, les Ministres de la Cour & Etrangers, & la principale Noblesse.

Entr'autres présens que la Reine a faits aux Dames qui l'ont servie dans sa maladie, Elle a donné à la Princesse de Colubrano tous les meubles de la Chambre qu'elle a occupée & qu'on estime plus de 20. mille Ducats.

IX. Le Roi a nommé le Prince d'Ardore Milano pour aller en qualité de son Ambassadeur auprès du Roi d'Espagne, à la place du Prince della Rocca Filomarini, qui doit revenir à Naples pour prendre possession de la Charge de Grand Ecuyer de la Reine. Cependant il a été réglé depuis entre cette Cour & celles de France & d'Espagne, qu'elles ne s'enverront plus des Ambassadeurs, mais seulement des Secretaires d'Ambassade.

X. Tous les Canons des Places & Forteresses de ce Royaume vont être refondus & auront un nouveau calibre; un nombre d'autres viennent de Cadix à bord du Vaisseau de guerre le *St. Charles* qui a mis à la voile du Port de Naples pour les aller charger. Le Roi Catholique en fait présent à Sa Majesté. On va aussi équiper le Vaisseau de guerre le *St. Philippe* avec quatre Galeres, quatre Galliorres, & quelques Barques, le tout pour aller donner la chasse aux Corsaires de Barbarie qui infestent ces Mers, où ils ont enlevé depuis peu deux Bâtimens Siciliens.

XI. *Rome*. L'accommodement avec la Cour de *Turin* touche à sa fin, tout ce qui le retardoit ayant été autant que réglé dans des Congrégations tenues

au commencement de Mars, & dont le résultat a été envoyé à *Turin* par un Exprés que le Cardinal Alexandre Albani, Protecteur des États du Roi de Sardaigne, y a dépêché. L'affaire de l'Indult que le Roi des deux Siciles sollicitoit depuis long-tems, pour lever une Taxe extraordinaire sur le Clergé de Sicile, est également terminée, la Congrégation de l'Immunité, ayant enfin acquiescé à la demande de Sa Majesté Napolitaine : Et le Pape a accordé au jeune Cardinal de Bourbon, Infant d'Espagne, la permission de nommer à trois Evêchés *in Partibus*, autant de Prélats qui seront Suffragans de l'Archevêché de Tolède.

Mais il se présente une difficulté touchant une liste d'Evêchés auxquels le Roi de Portugal a nommés depuis peu, & qui a été remise au Pape par le Pere d'Evora, Ministre de ce Monarque ; cette difficulté n'est autre chose cependant qu'une opposition du Cardinal Aquaviva, comme Ministre d'Espagne, en ce que les Evêchés de Portugal sont expédiés sous le titre de *Juris Patronatus* : Il prétend qu'ils doivent l'être comme étans à la nomination de Sa Maj. Portugaise, & non comme *Juris Patronatus* ; & il a protesté contre cette formule : On ne veut pas douter néanmoins que cette Protestation ne soit déclarée nulle, à cause que le Roi de Portugal paroît avoir été fondé d'expédier ainsi ces Evêchés. Le Pere d'Evora est compris dans cette liste, & il a l'Evêché de *Porto*, qui rapporte trente mille écus par an.

XII. L'affaire de la résignation de l'Archevêché de Montreale en Sicile, dont nous avons fait plusieurs fois mention, est enfin terminée au moyen d'une pension de vingt mille écus que le Cardinal Aquaviva donnera au Cardinal Cinfuegos qui le lui a résigné. On présume que l'affaire du Cardinal

Colcia va aussi le finir, & que cette Eminence est à la veille d'être élargie, parce qu'on a exposé sur la fin de Février le Venerable dans l'Eglise de son Titre avec son agrément, ce qui ne s'étoit point fait depuis fort long-tems; & qu'en même-tems on a replacé les Armes au-dessus de la porte de cette Eglise.

XIII. Le 8. Mars, quatrième Dimanche du Carême, le Pape fit la fonction annuelle de benit dans sa Chapelle privée la Rose d'or que le Saint Pere envoie ordinairement à quelque Princesse. Cette Rose fut ensuite portée à la Chapelle Pauline, & exposée sur l'Autel pendant tout le Service divin, auquel assisterent vingt Cardinaux, les Prélats, les Chefs d'Ordres, & tous ceux qui avoient droit de s'y trouver.

La santé du Prince Royal de Pologne continué à être parfaite. On ne parle pas encore de son départ de Rome, où il se plaît beaucoup.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAYS DU NORD, depuis le mois dernier.

I. *Suede.* La Diette de ce Royaume ne paroît pas encore sur le point de se separer sur la fin de Mars, les Députés des quatre Ordres s'y rendans toujours régulièrement deux fois le jour. On y a concerté plusieurs nouvelles Ordonnances qui paroîtront dans peu, & dont quelques-unes portent l'établissement de quantité de nouvelles Manufactures, & regardent aussi la Compagnie Orientale, dont les fonds seront augmentés du double, pour

pour qu'elle parviene à exécuter de plus grandes entreprifes. Mais toutes les autres affaires font traitées avec assez de secret dans cette Affemblée: Il n'y en a qu'une qu'on n'a pû contenir dans les mêmes bornes, pour avoir fait d'abord beaucoup de bruit: Elle regardoit cinq Sénateurs qui font les Comtes de Bonde, de Bielke, de Barck, de Harde & de Creutz. Le Comité secret avoit fait rapport aux Etats assemblés, qu'après avoir examiné leur conduite, il jugeoit convenable qu'on les démit de leurs Emplois en leur assignant une Pension. Ce rapport fut approuvé d'abord par l'Ordre de la Noblesse: Mais les trois autres Ordres, (çavoir, le Clergé, les Bourgeois, & les Payfans, differerent leur conclusion là-dessus.

Le 14. Mais on apporta dans l'Assemblée des Députés de la Noblesse un Mémoire de la part des cinq Sénateurs qu'on a nommés, par lequel ils représenterent " qu'ils ont été sensiblement touchés en
„ aprenant que le Comité secret, après avoir con-
„ sulté les Registres du Royaume concernant les af-
„ faires étrangères, il avoit trouvé dans leur con-
„ duite des fautes qui ne permettoient plus aux
„ Etats de prendre confiance en eux; & que le
„ Comité avoit résolu pour ces raisons de les dé-
„ mettre de leurs Emplois de Sénateurs: Que sans
„ entrer dans une contestation à cet egard, ils pro-
„ testent devant Dieu & les Etats du Royaume,
„ qu'ils ont toujours eu pour principe invariable de
„ regler leur conduite sur les Loix fondamentales du
„ Royaume, & d'y conformer leurs conseils, lors-
„ qu'ils y étoient obligés par leur devoir: Et que dans
„ tout ce qui regarde les affaires du dehors, ils n'a-
„ voient eu pour objet que d'entretenir la paix avec
„ les Puissances voisines. „

Après la lecture de ce mémoire, on alla aux avis,

& après bien de débats, il fut décidé à la pluralité des voix, que les raisons alleguées par le Comité secret à la charge des cinq Sénateurs, étant suffisamment prouvées, leur déposition étoit conforme aux Loix fondamentales du Royaume. Cependant le Corps de la Noblesse ayant fait communiquer le 17. aux trois autres Ordres la déposition de ces Sénateurs, l'Ordre Ecclésiastique délibéra sur cette affaire, & le lendemain il déclara par une Députation aux Nobles, qu'il ne trouvoit point des raisons assez graves pour les priver de leurs Charges, & que quand même tout ce qui est allegué contre eux seroit prouvé d'une manière incontestable, le Comité auroit dû les en reprimander. Cette déclaration donna lieu à des débats qui allerent si loin, qu'on fut obligé de prier le Comte de Tessin, Maréchal de la Diette, qui gardoit la Chambre à cause d'une indisposition, de se rendre à l'Assemblée. Ce Seigneur étant arrivé, appaisa les esprits. Ensuite il fut résolu d'envoyer une nouvelle Députation à l'Ordre Ecclésiastique pour l'engager à se désister de son opposition, & de députer aussi aux autres Ordres pour les déterminer à se conformer à la résolution prise par la Noblesse. Les Bourgeois suivirent le 21. le sentiment des Nobles, mais avec cette restriction que les cinq Sénateurs ne seroient dépouillés de leurs Charges, qu'au cas qu'on ne pût trouver les moyens pour leur en continuer l'exercice.

Sur ces entrefaites les cinq Sénateurs demandèrent leur démission au Roi, parce qu'ils s'aperçurent que tout le crédit que la Cour employoit sous main en leur faveur, n'effectueroit rien.

Le 24. le Comte de Tessin communiqua à l'Assemblée de la Noblesse l'Extrait des Registres du Sénat, portans " que les cinq Sénateurs qu'on
 „ avoit

» avoit jugé à propos de déposer, ayant demandé
» au Roi leur démission, Sa Maj. de concert avec
» les autres Sénateurs, avoit trouvé bon de remet-
» tre à la Diette l'entière décision de cette affaire »
On envoya en conséquence l'Extrait des Registres
du Sénat au Comité secret, qui décida le 26.
» Que puisque les cinq Sénateurs avoient pris le
» parti de demander leur démission, elle leur se-
» roit accordée, & qu'en considération de leurs
» anciens services, ils jouïroient pendant leur vie
» d'une pension de deux mille écus par an, au lieu
» de trois mille qu'ils recevoient en qualité de Sé-
» nateurs. »

Voilà ce qui a fait du bruit dans une Diette qui
s'est toujours fait admirer par l'uniformité des
sentimens, & le secret impenetrable avec lequel on
a en habitude d'y traiter les plus grandes affaires de
l'État.

II. *Dannemarc.* Ce fut le 3. de Mars, comme
on l'a dit à l'Article d'Angleterre, que le Traité de
Subside avec cette Couronne fut renouvelé. Com-
me on en a rapporté aussi la substance, on se dis-
pensera de le faire ici. Depuis la conclusion de ce
Traité qui confirme la Convention signée le 13. du
mois précédent par rapport à l'affaire de *Steinhorst*
qui est heureusement accommodée, la Cour a fait
imprimer un Ecrit fort ample, intitulé *Contre-In-*
formation par rapport au démêlé survenu entre Sa
Maj. le Roi de Dannemarc, comme Duc de Holstein,
&c. S. M. le Roi de la Grande-Bretagne comme Duc
de Lauenbourg, à l'occasion du Baillage &c. de la Mai-
son de Steinhorst, comme aussi du Détachement de
Dragons Danois qui a été surpris par un Détachement
Hannoverien, en reponse à une déduction répandue
de tous côtés de la part de la Maison Electorale de
Brunswig du 16. Decembre 1738.

Mr. de Chavigni, Ministre de France, n'ayant pas réussi dans la négociation dont il étoit chargé, se dispofoit sur la fin de Mars à partir pour retourner à Paris ; le Comte de Truchses Walbourg étoit au contraire attendu à Coppenhague vers ce tems-là, en qualité d'Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. Prussienne. On dit que ce Seigneur est chargé d'une Commission très importante ; que celle que le Comte de Tessin, actuellement Maréchal de la Diette générale de Suede, viendra en exécuter une de pareille conséquence d'abord après la séparation de cette Diette.

Le Baron Fredetic de Hopken, & Mr. Edoïard Carlson, qui sont à Constantinople, doivent y résider en qualité d'Envoyés Extraordinaires du Roi, l'ordre leur ayant été envoyé de le notifier à la Porte Ottomane.

III. *Pologne.* Le départ de la Cour pour *Dresde* a été fixé au 6. d'Avril. Il n'est pas vraisemblable par conséquent que le Roi aura attendu l'arrivée à Varsovie du Ministre Turc, que nous dûmes prématurément le mois passé être arrivé sur les frontières du Royaume, puisqu'on a eu des avis au commencement de Mars, qu'il n'en aprochoit pas encore, quoiqu'il fût effectivement en chemin pour s'y rendre. On a lieu de croire que c'est ensuite de la politique Ottomane qu'il voyage si lentement ; car on sçait qu'il ne peut être chargé d'autre Commission que de faire à la République des représentations sur le bruit répandu qu'un Corps de Troupes Russiennes devoit passer par le Territoire de Pologne, pour aller en Hongrie au secours de l'Empereur, & de déclarer en même-tems, que ce cas arrivant, la Porte ne pourroit s'empêcher d'entrer pareillement sur les Terres de la République, afin d'y chercher & poursuivre ses ennemis. Cette nouvelle Ambas-

sade

fade paroîtroit peu nécessaire, si la Cour de Constantinople n'avoit en même-tems d'autres propositions à faire ; car le Ministère des Turcs n'ignore aucunement les remontrances & les efforts de la République auprès de l'Empereur & de la Czarine, pour empêcher que ce passage n'ait lieu , & que d'ailleurs la Cour de Russie fut d'abord trouvée dans la disposition de s'en désister par un équivalent en argent, à fournir à celle de Vienne pour remplir les engagements à cet égard. Mais ce qui pourroit donner encore de l'inquiétude , c'est qu'on apprend qu'il n'est pas aussi certain que nous l'avons avancé dans nôtre dernier Journal, que l'Empereur ait accepté l'offre qu'on lui a faite pour remplacer ce secours.

IV. Trois Exprés dépêchés de *Naples* sont venus successivement apporter la nouvelle au Roi de la maladie, de la convalescence & de l'entier rétablissement de la Reine des deux Siciles. Des prières publiques ordonnées dans toutes les Eglises de *Vatovie* ont suivies l'arrivée du premier de ces Exprés, de même qu'une grande Procession, à laquelle assisterent tous les Ordres Religieux, & que le Roi accompagna avec un Cierge à la main. La Reine & les Princesses s'y trouverent également. Mais le 15. Mars les prières finirent par le *Te Deum* chanté solennellement en actions de grâces, dans l'Eglise Collégiale de *St. Jean*.

V. Le 20. le Roi donna l'Investiture des Duchés de *Courlande* & de *Semigalles* à Mr. Finck, Chancelier de ce Duché, qui étoit muni pour cet effet de la Procuration & des Pleinpouvoirs nécessaires de la part du Duc son Maître. Ce Ministre ayant été conduit au Palais dans un des Carrosses du Roi par le Castellan de *Czersk*, nommé pour cette cérémonie, & en grand Cortège, fut reçu au haut de l'escalier

l'escalier par les deux Maréchaux de la Couronne qui le conduisirent dans la Salle des Sénateurs. Le Roi étoit assis sous un Dais, & les Sénateurs dans des Fauteuils aux deux côtés du Trône. Mr. l'Envoyé s'étant mis à genoux demanda l'Investiture au nom du Duc son Maître, & fit à ce sujet un discours Latin, auquel repondit le Comte Zaluski, Grand Chancelier de la Couronne. Après le serment prêté, on lut le Formulaire de l'Investiture, ensuite duquel Mr. Finck toujours à genoux fit son compliment de remerciement; s'étant levé alors, il se mit dans un Fauteuil à côté du Trône, se couvrit pour quelques momens, & se levant ensuite, on lui remit le Drapeau de l'Investiture, où les Armes de Pologne sont gravées d'un côté, & de l'autre celles de Courlande. Cette cérémonie finie, Mr. l'Envoyé se retira avec le Drapeau, & fut reconduit de la même maniere qu'il s'étoit rendu au Palais.

VI. On apprend des frontieres que les Turcs assemblent une Armée du côté de *Choczim*; que depuis le 9. Fevrier que le Général de Muanich est parti du quartier qu'il occupoit pour se rendre à *Petersbourg*; deux Généraux sont allés visiter les Lignes de l'*Ukraine*, & faire la revûe des Troupes qui les gardent: Que ces Troupes ont remporté le 26. du même mois un avantage considérable sur un gros de Tartares, qui avoit voulu faire une irruption dans les Etats de Russie; mais que ces Tartares ont pris leur fuite par le Territoire de Pologne, où ils ont pillé & réduit en cendres la Ville de *Krylow*, avec plusieurs Bourgades dont ils ont en même tems enmené les Habitans en esclavage. On ne doit pas douter qu'un tel événement n'aura des suites, à moins qu'on ne trouve valable l'excuse faite à ce sujet de la part de leur Chef, lequel étant arrivé sur le *Bog*, a écrit au Gouvernement de la

Statofstie

Starostie de *Licherinski*, dans laquelle s'est commis ce desordre, qu'il ne l'avoit pas ordonné, & que ses Troupes avoient ignoré que la Ville & les Villages ruinés appartinssent à la Pologne; qu'en conséquence il feroit rendre les Esclaves, si le Staroste envoyoit un Détachement pour les reconduire chez eux.

VII. *Russie*. Le Général de *Munnich* revenu de l'Ukraine à *Petersbourg* depuis le 24. Fevrier, ne s'y est arrêté que jusqu'au 18. de Mars qu'il partit pour disposer toutes choses à l'ouverture de la Campagne. On ne sçait pas encore de quels ordres il est chargé; mais on sçait qu'ayant conféré fort souvent avec les Ministres de la Cour, & avec le Marquis de *Botta*, Ministre de celle de Vienne, sur le secours de trente mille hommes, que l'Empereur demande, on pourroit bien ne plus avoir tant d'égards aux remontrances des Polonois; qu'au contraire les Tatars ayant fait une retraite sur le Territoire de Pologne, telle que nous venons de la rapporter, on voudra se prévaloir de cet exemple pour envoyer enfin en Hongrie le secours promis à Sa Maj. Imp. On ne seroit pas si éloigné de le croire, s'il étoit vrai que le Ministère a eu son dessein, en informant le public, comme il l'a fait, de la course des Tatars sur le Territoire de Pologne, dans la Relation de l'avantage dont voici les particularités.

Le 25. Fevrier sur l'avis qu'eut le Général *Rumantzow* que des partis envoyés à la petite guerre avoient vû près de *Krementzuck* un Détachement de Tatars, & qu'une Troupe plus considérable avoit paru entre cette Place & *Potock*, on fit avancer le lendemain le Major Général *Repnin* avec 1200. Chevaux & deux Compagnies de Grenadiers jusqu'à l'embouchure de la Riviere de *Pfol*, parce qu'on

croioit d'autant plus que les Tartares tenteroient de la passer, qu'ils s'étoient montrés de ce côté-là. Mais on entendit vers le midi des coups de Canon du côté de *Krementzuck* & de *Wlassowka*, ce qui détermina Mr. Repnin à se mettre en marche avec son monde, & on lui envoya le Régiment de *Kexholm* Infanterie, pour le soutenir. Peu après les Tartares au nombre de plusieurs mille ayant passé le *Dnieper*, vis-à-vis de *Gorodischka*, le Général-Major *Bachmerow* sortit de *Krementzuck* à la tête d'un Corps de Troupes pour aller les attaquer, & le fit en deux differens endroits avec tant de vitesse & d'habileté, que ceux qui ne furent pas taillés en pièces, périrent dans le *Dnieper*, dont les glaces rendoient le passage à la nage très-difficile.

Cinquante Tartares faits prisonniers dans cette chaude rencontre ont rapporté que les leurs qui avoient paru au-delà du *Dnieper*, étoient au nombre de 20. mille, tant Tartares de *Bialogorod*, que de *Budziack* & de *Nogai*, & que les Sultans qui les commandoient n'ayant pas voulu se hasarder à passer la Riviere, s'étoient contentés de détacher trois mille hommes des mieux montés pour faire tout le ravage qu'il leur seroit possible, & revenit le même jour.

On a pris sur l'ennemi deux Drapeaux, quantité d'Arcs & de Fleches, & treize cens Chevaux. La perte du côté des Russiens est telle que les précédentes; c'est-à-dire, très-modique.

Ceux des Tartares qui étoient restés de l'autre côté du *Dnieper* apprenans la défaite de leurs Compagnons, se retirèrent avec précipitation, poursuivis par les Cosaques qui ne purent les atteindre quoiqu'ils s'avancerent jusqu'à la Riviere *Ingulitz*; Mais tout ce qu'il y a de plus remarquable en ceci (ce sont-là les termes de la Relation) c'est que les Tartares

tares ayans manqué leur tentative en Ukraine, ils ont pris leur fuite vers les frontieres de la Pologne, y ont pillé & réduit en cendres une Ville avec plusieurs Bourgs & Villages, & en ont enmené les Habitans en esclavage, se vengeans ainsi sur les Polonois de leur peu de succès dans l'Ukraine.

VIII. Le Général Lasci accompagné de plusieurs Officiers a fait un tour dans la Livonie, où il a visité les Fortifications des Places fortes qu'on repare actuellement, aussi-bien que celles de la Carélie & de Finlande. On croit toujours que ce Général fera une nouvelle invasion en Crimée, pour faire une diversion, & attirer de ce côté-là une partie des forces Ottomanes. On est aussi dans la pensée que le Général Munnich fera défilér plusieurs Régimens de Dragons avec la plus grande partie des Cosaques & Kalmouchs pour se rendre sur le Bog, afin de tenir en bride les Tartares de Bender & de Bialagorod, & pouvoir, selon les circonstances, marcher du côté de Bender, pour y attirer pareillemens les Infidèles.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, & en HONGRIE, depuis le mois dernier.

I. **S**teinborst. L'affaire de ce Baillage étant accommodée à la satisfaction réciproque des Cours de Dannemarck & de Hannover, les Troupes qui y avoient été envoyées de part & d'autre sont toutes retournées à leurs quartiers : C'est ce qui nous restoit à dire touchant cet article qui a fait du bruit en Allemagne, & occupé de la place dans nos

Mémoires. Et s'il y a encore actuellement de la Cavalerie Hannoverienne aux environs de Steinhorst, ce n'est que pour consommer les fourrages qu'on y avoit assemblés pour la subsistance.

I I. *Manheim*. Divers Ecrits ayant paru depuis peu sur l'affaire litigieuse de *Quilliers* & de *Bergues* qui intrigue tant de Cours; Ecrits dans lesquels on s'efforce de montrer que le Duc & les Princesses de Sultzbach, n'ont point de droit à la possession de ces Duchés; le Sérénissime Electeur Palatin a jugé équitable & nécessaire de faire publier une Déduction succincte tendant premièrement à refuter les préjugés répandus dans le public contre le droit de possession du Prince de Sultzbach, tant aux Duchés de *Bergues* & de *Quilliers*, que sur la totalité de la succession du Duc Jean-Guillaume. Secondement, à faire voir le droit particulier des Princesses de Sultzbach, petites filles de S. A. R. Palat. sur les Duchés de *Quilliers* & de *Bergues*. Troisièmement, à prouver que le Prince de Sultzbach, & à son défaut les Princesses de Sultzbach sont en droit de continuer la possession primitive dont jouit l'Electeur Palatin. Quatrièmement, à faire connoître quelle infraction à la Paix publique & aux Constitutions de l'Empire le Roi de Prusse apporteroit, si à la mort de S. A. Elect. Palatine, il s'emparoit des Duchés de *Bergues* & de *Quilliers*, au préjudice du Prince & des Princesses de Sultzbach. Après cet exposé, il est dit " que Son

» Alt. Elect. Palatine se flatte que Sa Maj. Imp.

» & routes les Puissances engagées formellement à

» la garantie de la Paix de Westphalie, & interes-

» sées à la conservation de la tranquillité publique,

» non-seulement regarderont comme indisputable

» & solidement établi le droit de possession acquis

» par la Duchesse Anne, transmis au Duc de

» Sultzbach, & affermi par le Traité de 1666.

„ aux trois Princesses Palatines ; mais qu'elles pren-
„ dront aussi des mesures convenables & à tems pour
„ mettre à l'abri de toute insulte les Droits de L.
„ A. S. pour obvier aux infractions des Loix fon-
„ damentales, & enfin pour assurer le repos & la
„ tranquillité publique dans l'Empire. „

Cette Dédution qui pourroit passer pour un Manifeste, est suivie d'un Manifeste publié en 1610. lequel se trouvant en divers ouvrages, on se dispensera d'en donner la substance. C'est le Manifeste du Mandataire des Princes & Seigneurs *Jean Sigismond*, Marggrave de Brandebourg, Archi. Chambellan, & Electeur du St. Empire &c. de Dame *Anne*, Comtesse Palatine du Rhin, Duchesse de Baviere, Juilliers, Cleves &c. de Seigneur *Ernest*, Marggrave de Brandebourg &c. de Seigneur *Wolfgang-Guillaume* Comte Palatin du Rhin &c.

III. Les Troupes négociées en diverses Cours d'Allemagne pour entrer au service de l'Empereur, sont la plupart en marche vers la Hongrie ; on en voit une liste, suivant laquelle elles montent à 36. mille hommes effectifs, y compris celles qui y passent sur le pied de recrûes, les Troupes Saxonnnes & Bavaoises qui y sont déjà, & un renfort que les Cours de *Dresde* & de *Munich* y enverront encore, conformément à un nouveau Traité conclu à Vienne. Ce renfort sera de quatre Bataillons & d'un Regiment de Cuirassiers de la part du Roi de Pologne comme Electeur de Saxe, & de 3. à 4. mille hommes du côté de Son Alt. Elect. de Baviere. Le Duc de Holstein leve outre cela pour le service de l'Empereur deux Bataillons qui formeront un Corps de 1400. hommes.

Ce fut au commencement d'Avril que les Troupes de l'Electorat de Cologne se mirent en marche. Avant leur départ, on rendit public un Traité de

Cartel, consistant en 9. Articles que l'Electeur de Cologne a conclu avec le Roi de France. Selon ce Traité on s'engage réciproquement à arrêter & à se rendre les Déserteurs.

IV. *Vienne.* Les Troupes Auxiliaires de l'Empire passoient successivement par cette Ville au mois d'Avril, continuans leur route par eau vers l'Armée d'Hongrie, qui par ce moyen sera beaucoup plus nombreuse cette année que les deux précédentes, quand même il n'y auroit rien à compter sur le secours de 30. mille Russiens, dont on recommence néanmoins à parler depuis la dernière incursion des Tatars en Pologne. Mais on ne saura rien de positif sur l'envoi de ces Troupes, ou l'équivalent en argent que la Czarine offre de donner, qu'après le retour d'un Courrier dépêché à *Petersbourg*, & qui est attendu à tout moment. Toutes sortes de munitions de guerre & de bouche continuent aussi à descendre le Danube, pour entrer dans les grands magazins qu'on a nommés le mois dernier.

V. La Flotille de l'Empereur sur le Danube, sera augmentée d'un bon nombre de Bâtimens auxquels on travaille avec tant d'ardeur à Vienne, qu'ils seront incessamment en état de se rendre à *Belgrade*. Les Troupes qui les doivent monter n'attendent que l'ordre à cet effet. Il y aura entr'autres sur cette Flotille trois cens Matelots que le Grand Maître de la Religion de Malthe envoie à l'Empereur, voulant donner par là de nouvelles preuves de son zèle & de son attachement pour le bien de la Chrétienté : On les attendoit à Vienne au commencement d'Avril, & ils serviront en Hongrie tout le tems que durera la guerre contre les Infidèles. Ce Corps sera commandé en chef par le Chevalier de Leomont Officier d'expérience, qui aura sous ses ordres quatre Lieutenans, & quatre Enseignes tous Chevaliers

Chévaliers de Malthe; quatre autres Chevaliers viennent avec eux pour faire leur Caravane: Ils font presque tous François de Nation, de même que le Chevalier du Vernois, qui servira en qualité de Procureur. Il a été résolu de donner à chacun des Matelots, outre le pain, douze creitzers par jour, & à chaque Chevalier un écu, outre ce qu'il tire de l'Ordre.

VI. Le public ne fut informé que vers la fin de Mars de la teneur des dépêches que le Courier Pepperman arrivé de *Constantinople* à *Belgrade* avoit envoyées le mois précédent à la Cour. Ces Dépêches auxquelles on a répondu, ne contenoient rien qui pût faire espérer quelque chose pour une suspension d'armes: La Porte s'y déclaroit qu'elle vouloit bien se contenter de la restitution d'*Asoph* de la part de la Russie, sans insister sur le remboursement des frais de la guerre; mais elle demandoit de Sa Maj. Imp. tout le District du Bannat de *Temeswar* jusqu'à la *Temes*, y compris *Werschiza*, *Vipalancka*, *Meadia*, *Cornia*, & tous les autres endroits excepté *Caransebes*, où il seroit permis à l'Empereur de bâtir une Forteresse pour couvrir la Transilvanie de ce côté-là, la Porte s'offrant en même-tems de faire raser la Forteresse d'*Orsova* & de céder un petit District de la *Valachie Turque* pour arrondir la Transilvanie. On a répondu, comme on l'a dit, à ces déraisonnables propositions. Le Sieur Peppermann est le porteur de cette réponse: Il doit la remettre au Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France, & ce ne sera, peut-être, qu'après son retour que commenceront les opérations de la Campagne, quoique tout soit déjà préparé pour en faire l'ouverture, & que tous les Généraux soient partis pour se rendre à l'Armée.

VII. Il est toujours autant que certain que le
Grand

Grand Duc attendu de retour à Vienne dans le cours du present mois de Mai, ne reprendra point le Commandement de l'Armée d'Hongrie; car ensuite d'un Conseil, on a remarqué que l'on ne travailloit plus à ses Equipages de Campagne. La raison qu'on en donne, c'est que S. A. R. ayant à l'infini de la bravoure & de l'intrepidité, comme elle en a donné des preuves à l'affaire de *Cornia*, il faloit toujours un Corps de reserve pour la garde de sa personne, & que d'ailleurs l'attention des Généraux devant être aussi grande de veiller à sa conservation, que de remplir leurs devoirs, le service de Sa Maj. pourroit en souffrir dans une action décisive, telle qu'elle se presentera, peut-être, cette Campagne.

VIII. On ne peut plus douter que le Comte de Wallis, Velt. Maréchal des Armées de l'Empereur, n'ait le commandement en chef de celle d'Hongrie. La résolution doit en avoir été prise actuellement; car ce Général, après avoir assisté à toutes les conférences qui se sont tenuës sur les opérations de la Campagne depuis le 11. Fevrier qu'il arriva de *Belgrade* à *Vienne*, est parti le 3. Avril pour y retourner avec un pouvoir presque sans bornes, tant par rapport aux mesures à prendre pour l'exécution des opérations concertées, que pour donner des récompenses & des avancemens aux Officiers qui l'auront mérité par leurs actions, & punir ceux qui auront manqué à leur devoir. Avant son départ, & lorsqu'il prit congé de l'Imperatrice Regnante, Elle lui fit present d'une Pharmacie de Campagne, & d'une pomme de canne d'or enrichie de brillans. L'Empereur l'a aussi régala d'un beau present, & lui a donné une petite caisse remplie de portraits de Sa Maj. & de chaines d'or, pour être distribués à ceux qui se distingueront à l'Armée.

Le Général *Scht* commandera, dit-on, la Cavalerie

à la place du Général Philippi dont la santé est chancelante, & l'on assure que le Prince de Saxe-Hildbourghausen aura le Commandement d'un Corps séparé, tel qu'il l'a déjà eu sur les frontières de la Bosnie.

H O N G R I E.

I. **O**N compte que la grande Armée de l'Empereur ne sera pas assemblée avant la fin du présent mois de Mai, quoique les Troupes soient de tous côtés en marche à cet effet : Mais il y a dès-à-présent un Camp volant de 16. à 17. mille hommes tant Cavalerie qu'Infanterie près d'*Arrath* sur la *Theis*, commandé par le Comte de Neipperg, Général d'Artillerie, qui a sous lui les Lieutenans-Généraux de Berlichingen, Rômer, Molck & Daun, & les Majors-Généraux de Kônifegg, Luzan & Philibert. La formation de ce Camp a été jugée d'autant plus nécessaire, que les Turcs ont déjà commencé d'assembler de grandes forces près de *Nissa*, & qu'ils menacent de commencer bientôt leurs opérations, en mettant le siège devant la Forteresse de *Sabatseh*, qu'on a eu soin de pourvoir à tout événement de ce qui pourra servir à les déconcerter dans leur entreprise s'ils la tentent : Ils ont déjà été repoussés sur les frontières de la *Transylvanie* & de la *Croatie* où ils avoient voulu pénétrer. Mais leurs Partis n'en continuoient pas moins de roder vers ces endroits, & dans toute la *Servie*, même jusques aux approches de *Belgrade*, sans qu'il soit bien facile de les atteindre, tant leurs courses sont rapides ; cependant le bruit court qu'un Corps de sept mille Turcs sous les ordres d'un Bacha, avoit donné dans une embuscade de *Clementins* & d'*Albanois* qui les défirent totalement, le Bacha même ne leur ayant pas échappé.

Les Clementins ont un petit Pays tributaire à la Porte, & qui touche à l'Albanie : Ils ont environ 900. Hommes à l'Armée Imperiale qui la long venus joindre il y a deux ans avec leur Patriarche Illyrien à *Novi-Bassar* ; & c'est pour se venger de cet abandon que les Turcs vouloient fonder sur eux & les extirper. C'est ainsi qu'on raconte cet événement dont on attendra la confirmation ; & que depuis qu'il est arrivé les Clementins sollicitent un secours, qui vraisemblablement ne leur sera point refusé.

II. Ce qu'ont vient de rapporter doit être arrivé vers le milieu de Mars. Les Turcs avoient alors réparé entierement leur pont sur la *Morava* près de *Ravna*, & posté un gros Détachement à *Zagodina* pour le couvrir. Le 7. un de leurs Partis surprit une garde de 20. hommes de l'Armée Imperiale à *Havala*, Village situé à trois lieues de Belgrade, où il y a une mine d'argent. Le Parti Turc souffrit quelques coups de fusils ; mais à la fin il falut céder à la force & se retirer. Comme on n'a jusqu'ici que de pareils coups de la petite guerre à rapporter, on passera sur d'autres de cette nature qu'ils firent encore, comme n'étans d'aucune consequence.

III. Mais il faut reprendre ici l'article qui concerne le Capitaine Rascien, Staniffa-Marcowitz, que nous dimes le mois passé avoir été arrêté sur des plaintes faites au Général Neipperg ; qu'il avoit outrepassé les instructions, & fait massacrer dans sa course, beaucoup de fidèles Sujets à l'Empereur, & enlevé à d'autres leurs effets & Bestiaux. Ces plaintes mal fondées, & n'ayant pû être prouvées, non-seulement cet Officier a été élargi ; mais au retour d'une nouvelle course qu'il a faite depuis jusqu'à *Passarowitz*, le Lieut. Gén. Golding lui a remis, en présence de tous les Officiers de la nombreuse Garnison de

de Belgrade, une chaîne d'or que le Général Wallis lui a envoyée de la part de l'Empereur, afin de lui tenir lieu de récompense, pour ses valeureux exploits. Le Capitaine Staniffa a commandé encore un Détachement de 200. Chevaux qu'avoit fait le Général Goldin pour aller donner la chasse à un Parti Turc dans les environs de *Sabatsch*, & qu'il dispersa en très-peu de tems, après en avoir tué trois hommes avec le Partisan, & blessé seize autres.

Outre les coups de la petite guerre qui n'ont pas discontinués tout l'hiver, les mouvemens des Turcs font entrevoir qu'ils en méditent de plus considérables, ayant déjà divers Corps assemblés; mais il y a apparence qu'ils ne se porteront point à les fraper que le Grand Vizir ne soit arrivé près de *Nissa*, où l'on croit que se formera leur grande Armée. Les derniers avis qu'on a à ce sujet, annoncent ce premier Ministre de la Porte-Ottomane déjà arrivé à *Andrinople*; que les préparatifs qu'il a ordonnés, sont extraordinaires, & que son Armée passera les cent mille Combattans.

Mais au moyen des mesures que l'on a prises de tous côtés, afin qu'il ne manque rien pendant la Campagne en munitions de guerre & de bouche aux nombreuses Troupes qui formeront les Armées de l'Empereur, joint à cela que les maladies contagieuses ont cessé dans tous les lieux qui en étoient infectés, il y a esperance de déconcerter la Porte dans ses projets. On ne peut pas craindre beaucoup pour *Temeswar*, cette Place étant pourvuë du nécessaire pour une longue & vigoureuse défense. Il en est de même de toutes les autres Places & des Postes d'importance occupés par les Troupes Impériales; & comme on est parvenu à fermer aussi en partie le *Danube* sous *Belgrade*, on compte d'avoir
mis

mis obstacle aux Turcs de remonter ce Fleuve, ou de descendre la *Save* pendant un brouillard, ou à la faveur de la nuit. Ce qu'on a pratiqué à cet effet, c'est d'avoir attaché à des chaînes qui tiennent à des ancrs, de grands arbres hérissés en tout sens & d'un bout à l'autre de grandes pointes de fer, qui d'ailleurs flottent sur l'eau par leur legereté, & sont dans un mouvement continuel par celui des vagues & des courans. On a construit aussi de petits Forts de l'autre côté du *Danube*, où il y a des Détachemens qui gardent ces arbres, & empêchent les Turcs de venir les détacher.

ARTICLE VIII.

Contenant les Naissances, & les Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **L**Es Naissances distinguées à annoncer sont celle du Prince que la Princesse de Galles mit au monde le 25. Mars, & celle d'une Princesse dont l'Électrice de Baviere accoucha au commencement d'Avril.

II. *Morts.* Le Comte de *Welfegg*, Général au service de l'Empereur, Commandant du *Grand Glogau* &c. y est mort au mois de Mars, laissant de grands Biens à deux fils qu'il a, & un Régiment d'Infanterie vacant.

La mort enleva le 11. à *Petersbourg* le Baron de *Schaffiroff*, Membre du Conseil Privé de la Czarine.

Dona *Isabelle Alexandrine de Croy*, Princesse Douairiere de *Robecq*, Dame d'Honneur de la Reine

Reine d'Espagne, a payé le même tribut à Madrid.

Le 18. mourut à Berlin Mr. de Grumbkow, Velt-Maréchal des Armées de Sa Majesté Prussienne, âgé de 61. ans : Il étoit le plus ancien Ministre de l'État & de Guerre du Roi de Prusse, Ministre-Directeur de la Grande Chambre des Finances, de Guerre & des Domaines, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Veneur & Héritaire de l'Electorat & de la Marche de Brandebourg, Chevalier des Ordres Supérieurs de Russie & de Pologne &c.

Dame Catherine-Angelique de Chamillard, Epouse du Marquis de Dreux, Lieutenant-Général des Armées de France, mourut à Paris le 19. à l'âge de 58. ans.

Mr. de Castellane, Evêque de Frepes; le Comte de Belfunce de Castelmoron, Lieutenant-Général des mêmes Armées; & le Vicomte de Polignac, sont morts dans la même Ville.

Le 28. la Comtesse Marie-Thetese-Dorothee de Saint-Hilaire, née Comtesse de Fugger, mourut à Vienne, âgée de 78. ans. Le Comte son Epoux mort il y a plusieurs années sans enfans, étoit le dernier de la Famille de Saint-Hilaire, assez célèbre dans l'Histoire.

Henri de Monteze, Lieutenant-Général d'Infanterie au service des Etats Généraux des Provinces-Unies, Gouverneur de la Ville & de la Citadelle de Tournai, Colonel d'un Régiment d'Infanterie sur la repartition de la Province de Zelande, y décéda le 2. Avril dans un âge fort avancé : Il étoit François réfugié depuis la revocation de l'Edit de Nantes.

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Mai 1739.

ARTICLE I. <i>Contenant la Litterature.</i>	313
ARTICLE II. <i>Angleterre, Hollande & Pays-Bas.</i>	331
ARTICLE III. <i>Espagne.</i>	345
ARTICLE IV. <i>France.</i>	350
ARTICLE V. <i>Italie.</i>	357
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	368
ARTICLE VII. <i>Allemagne & Hongrie.</i>	377
ARTICLE VIII. <i>Contenant les Naissances, & les Morts, des Princes & autres Personnes Illustres.</i>	386